

AVEC VOUS

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021



États financiers consolidés

- 2 Responsabilité en matière d'information financière
- 3 Rapport de l'actuaire désigné
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 6 États des résultats consolidés
- 7 États du résultat global consolidés
- 8 États de la situation financière consolidés
- 9 États des variations des capitaux propres consolidés
- 10 États des flux de trésorerie consolidés
- 11 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
- 11 Note 1 Information générale
- 11 Note 2 Principales méthodes comptables
- 20 Note 3 Modifications de méthodes comptables
- 24 Note 4 Cession d'entreprises
- 24 Note 5 Placements et produits de placement
- 28 Note 6 Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
- 35 Note 7 Gestion des risques associés aux instruments financiers
- 44 Note 8 Instruments financiers dérivés
- 46 Note 9 Autres éléments d'actif
- 46 Note 10 Immobilisations corporelles
- 47 Note 11 Immobilisations incorporelles et goodwill
- 49 Note 12 Actif net des fonds distincts
- 50 Note 13 Gestion du risque d'assurance
- 51 Note 14 Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement
- 57 Note 15 Autres éléments de passif
- 57 Note 16 Débentures
- 58 Note 17 Capital social
- 60 Note 18 Cumul des autres éléments du résultat global
- 60 Note 19 Gestion du capital
- 61 Note 20 Frais généraux
- 61 Note 21 Charges financières
- 62 Note 22 Impôts sur le résultat
- 64 Note 23 Information sectorielle
- 67 Note 24 Résultat de base par action ordinaire
- 67 Note 25 Paiements fondés sur des actions
- 69 Note 26 Avantages postérieurs à l'emploi
- 73 Note 27 Transactions entre parties liées
- 73 Note 28 Garanties, engagements et éventualités
- 74 Note 29 Filiales

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations, l'établissement final de ces montants reposant sur des événements postérieurs. La direction estime que les principales méthodes comptables utilisées sont appropriées dans les circonstances et qu'elles reflètent convenablement la situation financière et les résultats d'exploitation à l'intérieur d'un seuil d'importance relative raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion est conforme à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien sauvegardés et que des registres adéquats sont tenus. Ces systèmes de contrôle interne prévoient la communication des principes et des règles de conduite professionnelle, grâce au *Code de conduite professionnelle* adopté par la société, à tous les membres de l'organisation. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail d'une équipe d'auditeurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs d'activité importants de la société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la société, s'assure que la direction assume sa responsabilité en matière d'états financiers.

Les rôles du comité d'audit sont de :

- Examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration;
- Examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité;
- Recommander la nomination de l'auditeur interne ainsi que la nomination et les ententes d'honoraires de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;
- Examiner toute autre question comptable, financière ou relative à la sécurité lorsque nécessaire.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Ces derniers peuvent, à leur gré, rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de questions touchant l'audit et l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les assureurs* (Québec) et est responsable de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour évaluer le passif relatif aux contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire désigné doit donner son avis sur la suffisance du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance, à la date de clôture de l'exercice, eu égard à toutes les obligations de la société envers les titulaires de contrats d'assurance. L'examen des données justificatives visant à faire une analyse juste et exhaustive de la suffisance de l'actif de la société eu égard au total du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance représente un élément important du travail de l'actuaire pour que ce dernier puisse formuler cet avis.

L'auditeur indépendant est nommé pour rendre compte aux titulaires de polices et aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société. L'auditeur indépendant s'acquitte de cette responsabilité en réalisant un audit indépendant de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer, lorsqu'il y a lieu, du respect des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de la préservation des intérêts des titulaires de polices et du maintien d'une saine capitalisation et d'une bonne solvabilité.

Au nom de la direction,



Denis Ricard
Président et chef de la direction
Québec, le 14 février 2023



Jacques Potvin
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef
Québec, le 14 février 2023

Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans les états de la situation financière consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** aux 31 décembre 2022 et 2021 et leurs variations dans les états des résultats consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Jacques Potvin
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Québec, le 14 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états des résultats consolidés, du résultat global consolidés, des variations des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passif relatif aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Société a un important passif relatif aux contrats d'assurance qui représente la majorité du total de ses passifs. Le passif relatif aux contrats d'assurance est établi sur la base de pratiques actuarielles généralement reconnues qui satisfont aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. Le risque d'assurance correspond au risque de perte découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux de déchéance et les taux de mortalité. La direction a posé un jugement important afin de déterminer l'incidence, le cas échéant, de la pandémie de COVID-19 sur ces hypothèses. Les hypothèses de déchéance et de mortalité nécessitent un degré important de jugement de la part de l'auditeur dans certaines circonstances, y compris lorsque i) les résultats historiques de la Société et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir, et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels, des taux de déchéance et des taux de mortalité a nécessité un degré important de jugement ainsi qu'un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer nos spécialistes en actuariat.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur les taux de déchéance et les taux de mortalité incluaient notamment :

- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur les taux de déchéance et les taux de mortalité :
 - En évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
 - En effectuant des tests sur les études d'expérience et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur les taux de déchéance et les taux de mortalité;
 - En analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études d'expérience, en évaluant les éléments déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses raisonnablement possibles et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - En calculant une évaluation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec ceux de la Société;
 - En validant l'exactitude des modifications des hypothèses clés pour un échantillon de modèles actuariels.

Modifications de méthodes comptables à venir – IFRS 17 Contrats d'assurance (« IFRS 17 ») – se reporter à la note 3 des états financiers*Description de la question clé de l'audit*

La Société adoptera IFRS 17 pour la période ouverte le 1^{er} janvier 2023, ce qui aura une incidence sur la façon dont la Société comptabilise, évalue et présente les contrats d'assurance, et sur la façon dont elle fournit des informations à leur sujet. Conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »), la Société a présenté l'incidence estimée de la transition vers la nouvelle norme. Les informations fournies en 2022 visent à permettre aux utilisateurs d'obtenir une compréhension de l'incidence prévue de la nouvelle norme et, par conséquent, sont plus limitées que les informations qui devront être fournies dans l'exercice d'adoption, soit 2023.

La direction a dû porter des jugements pour déterminer le traitement comptable à appliquer lors de la transition et l'incidence estimée de la transition, incluant l'incidence prévue sur les capitaux propres. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à divers spécialistes.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons inclus, entre autres, les éléments suivants dans nos procédures d'audit liées à la détermination par la direction du traitement comptable à appliquer lors de la transition et de l'incidence prévue sur les capitaux propres :

- Nous avons évalué les jugements portés par la direction pour déterminer le traitement comptable à appliquer lors de la transition en les analysant en fonction des directives comptables pertinentes comprises dans IFRS 17;
- Nous avons évalué le caractère approprié et raisonnable des principaux modèles et méthodes d'évaluation, des hypothèses importantes et autres données pertinentes servant à déterminer l'incidence prévue sur les capitaux propres;
- Nous avons évalué les informations fournies en fonction des directives comptables pertinentes.

Des procédures d'audit additionnelles seront effectuées sur les incidences de la transition lorsque des informations supplémentaires selon IFRS 17 seront requises dans les états financiers consolidés de 2023.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sophie Fortin.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec
Le 14 février 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124208

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Produits		
Primes		
Primes brutes	13 947 \$	13 908 \$
Primes cédées	(1 095)	(956)
Primes nettes (note 23)	12 852	12 952
Produits de placement (note 5)		
Intérêts et autres produits tirés des placements	2 106	1 609
Variation de la juste valeur des placements	(8 730)	(1 421)
	(6 624)	188
Autres produits	1 956	2 010
	8 184	15 150
Prestations sur contrats et charges		
Prestations et règlements bruts sur contrats	7 713	7 679
Prestations et règlements cédés sur contrats	(791)	(734)
Transferts nets aux fonds distincts	2 369	3 278
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	(6 219)	(45)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	(44)	(1)
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance (note 14)	(123)	(76)
	2 905	10 101
Commissions	2 249	2 134
Frais généraux (note 20)	1 805	1 616
Taxes sur primes et autres taxes	154	141
Charges financières (note 21)	59	53
	7 172	14 045
Résultat avant impôts	1 012	1 105
Impôts sur le résultat (note 22)	167	255
Résultat net	845 \$	850 \$
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(42)	7
Résultat net attribué aux actionnaires	887 \$	843 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 17)	18	22
Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire	869 \$	821 \$
Résultat de base par action ordinaire (en dollars) (note 24)	7,80 \$	7,56 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États du résultat global consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Résultat net	845 \$	850 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(370)	(49)
Reclassement des pertes (profits) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	(32)	(28)
	(402)	(77)
Couverture d'investissements nets		
Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers	139	(11)
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	(113)	13
	26	2
Couverture de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	2	—
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	22	—
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(7)	196
Total des autres éléments du résultat global	(359)	121
Résultat global	486 \$	971 \$
Résultat global attribué aux contrats avec participation	(42)	7
Résultat global attribué aux actionnaires	528 \$	964 \$

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à :		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Pertes (profits) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	134 \$	17 \$
Reclassement des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	13	9
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	19	(2)
	166	24
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	(4)	—
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	2	(70)
Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global	164 \$	(46)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Actif		
Placements (note 5)		
Trésorerie et placements à court terme	1 221 \$	1 467 \$
Obligations	26 527	32 254
Actions	3 912	3 769
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 831	2 922
Instruments financiers dérivés (note 8)	988	917
Avances sur contrats	1 119	1 040
Autres placements	509	477
Immeubles de placement	1 804	1 870
	38 911	44 716
Autres éléments d'actif (note 9)	3 532	3 319
Actif de réassurance (note 14)	2 320	1 984
Immobilisations corporelles (note 10)	321	353
Actif d'impôts différés (note 22)	93	7
Immobilisations incorporelles (note 11)	793	778
Goodwill (note 11)	553	550
Actif total du fonds général	46 523	51 707
Actif net des fonds distincts (note 12)	37 334	39 577
Actif total	83 857 \$	91 284 \$
Passif		
Passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	30 423 \$	36 540 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	547	577
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 469	521
Autres éléments de passif (note 15)	7 496	7 169
Passif d'impôts différés (note 22)	234	316
Débiteures (note 16)	404	653
Passif total du fonds général	40 573	45 776
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts (note 12)	37 334	39 577
Passif total	77 907 \$	85 353 \$
Capitaux propres		
Capital social	2 030 \$	2 180 \$
Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global	3 914	3 703
Comptes des contrats avec participation	6	48
	5 950	5 931
Passif et capitaux propres totaux	83 857 \$	91 284 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Danielle G. Morin
Présidente du comité d'audit

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Comptes des contrats avec participation	Actions ordinaires (note 17)	Actions privilégiées (note 17)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (note 18)	Total
Solde au 31 décembre 2020	41 \$	1 655 \$	525 \$	2 864 \$	150 \$	5 235 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	843	—	843
Résultat net attribué aux contrats avec participation	7	—	—	—	—	7
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	121	121
Résultat global de l'exercice	7	—	—	843	121	971
Transactions relatives aux capitaux propres						
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	196	(196)	—
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(250)	—	(250)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(22)	—	(22)
Autres	—	—	—	(3)	—	(3)
	—	—	—	(79)	(196)	(275)
Solde au 31 décembre 2021	48	1 655	525	3 628	75	5 931
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	887	—	887
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(42)	—	—	—	—	(42)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(359)	(359)
Résultat global de l'exercice	(42)	—	—	887	(359)	486
Transactions relatives aux capitaux propres						
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	(7)	7	—
Émissions d'actions ordinaires	—	100	—	—	—	100
Rachat d'actions privilégiées	—	—	(250)	—	—	(250)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(300)	—	(300)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)
Autres	—	—	—	1	—	1
	—	100	(250)	(324)	7	(467)
Solde au 31 décembre 2022	6 \$	1 755 \$	275 \$	4 191 \$	(277)\$	5 950 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	1 012 \$	1 105 \$
Charges financières	59	53
Impôts payés, nets des remboursements	(259)	(209)
Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	(6 221)	19
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	(30)	2
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(231)	(187)
Pertes (profits) latents sur les placements	8 736	1 421
Provisions pour pertes	37	28
Amortissement des primes et des escomptes	9	23
Autres amortissements	289	257
Gain sur cession d'entreprises (note 4)	—	(12)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	(149)	47
Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie :		
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	34 280	25 799
Achats liés aux placements	(36 555)	(28 051)
Pertes (profits) réalisés sur les placements	(48)	(34)
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	(307)	5
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	622	266
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'entreprises, nette de trésorerie	—	15
Ventes (achats) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(120)	(91)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(120)	(76)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (note 17)	100	—
Rachat d'actions privilégiées (note 17)	(250)	—
Rachat de débentures (note 16)	(250)	—
Remboursement d'obligations locatives ¹	(18)	(20)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(300)	(250)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(18)	(22)
Intérêts payés sur débentures	(17)	(20)
Intérêts payés sur obligations locatives	(4)	(4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(757)	(316)
Gains (pertes) de conversion sur trésorerie	9	—
Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme	(246)	(126)
Trésorerie et placements à court terme au début	1 467	1 593
Trésorerie et placements à court terme à la fin	1 221 \$	1 467 \$
Information supplémentaire :		
Trésorerie	876 \$	1 272 \$
Placements à court terme	345	195
Total de la trésorerie et placements à court terme	1 221 \$	1 467 \$

¹ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les obligations locatives, présentées dans *Autres éléments de passif* aux états de la situation financière consolidés, comprennent un montant de 4 \$ (5 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, principalement attribuable à de nouvelles obligations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 › Information générale

L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, régie par la *Loi sur les assureurs* et relevant de l'AMF. L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et ses filiales (iA Assurance ou la société), une filiale en propriété exclusive de iA Société financière inc. (iA Société financière), offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, des fonds communs de placement, des valeurs mobilières, des prêts hypothécaires ainsi que des produits d'assurance auto et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

La publication des présents états financiers consolidés (les états financiers) a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 14 février 2023.

2 › Principales méthodes comptables

a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2022. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les International Financial Reporting Standards, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC).

Comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*, le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé conformément aux normes actuarielles reconnues du Canada selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

b) Estimations, hypothèses et jugements importants

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers », section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit – Intérêts dans des entités structurées non consolidées »
Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement	Note 2, section d) « Placements et produits de placement » Note 5 « Placements et produits de placement » Note 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers »
Classification des contrats, détermination du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats d'investissement et détermination de l'actif de réassurance	Note 2, section j) « Actif de réassurance » Note 2, section k) « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement » Note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement »
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill » Note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill »
Impôts sur le résultat	Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 22 « Impôts sur le résultat »
Avantages postérieurs à l'emploi	Note 2, section s) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 26 « Avantages postérieurs à l'emploi »
Détermination des secteurs et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle	Note 23 « Information sectorielle »

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses sont périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les principales méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

Impacts de la pandémie liée à la COVID-19

Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. Le programme de gestion des risques de la société a permis de mitiger les effets négatifs de la crise sur ses résultats depuis le début de la pandémie. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction utilisés dans la préparation de ces états financiers prennent en compte ces incertitudes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les hypothèses utilisées dans le calcul des provisions mathématiques reflétaient les tendances de réclamations additionnelles liées à la mortalité ainsi que les améliorations des hypothèses d'abandon de certaines polices visées par une provision spécifique pour la COVID-19 en 2020. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les impacts directs et indirects de la pandémie liée à la COVID-19 sont dorénavant intégrés aux provisions mathématiques de base dans le cadre de la révision annuelle des hypothèses. Se référer à la note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement ».

c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. Le contrôle est défini comme étant l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison de liens avec une entité émettrice et en raison de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir détenu sur celle-ci. La société détient le pouvoir lorsqu'il existe des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. La direction utilise son jugement pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation de contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les méthodes comptables utilisées dans les états financiers sont uniformes pour des transactions et des événements semblables. Les soldes intersociétés, ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les partenariats en coentreprise et les entités sur lesquelles elle a une influence notable. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

d) Placements et produits de placement

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts hypothécaires et autres prêts, les instruments financiers dérivés, les avances sur contrats, les autres placements ainsi que les immeubles de placement.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs disponibles à la vente, inscrits à la juste valeur avec variation de juste valeur comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti;
- prêts et créances, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé lors de la comptabilisation initiale en fonction de leur nature et de leur utilisation par la société. L'option de juste valeur, qui consiste à désigner les actifs financiers dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, est utilisée par la société pour les actifs appartenant au passif relatif aux contrats d'assurance et au passif relatif aux contrats d'investissement, à l'exception des prêts hypothécaires et autres prêts et des obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ainsi, le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement sont ajustés en fonction de la variation de la juste valeur des actifs qui les appartiennent. Les variations de la juste valeur des actifs appartenant aux passifs et les variations correspondantes du passif relatif à ces contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats d'investissement sont donc imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation.

Les obligations et les actions ne servant pas à appairer le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement sont classées comme étant disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que les obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme étant prêts et créances. Les obligations cotées sur un marché actif liées aux passifs de titrisation sont classées comme des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs disponibles à la vente sont incorporés au coût de l'actif et, dans le cas des obligations, ces coûts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances ainsi qu'aux actifs détenus jusqu'à l'échéance sont capitalisés au coût de l'actif et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme correspondent à l'encaisse, aux paiements en circulation et aux titres à revenu fixe détenus afin de respecter des engagements à court terme. L'encaisse et les paiements en circulation sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres à revenu fixe sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

ii) Obligations

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Disponibles à la vente

Les obligations classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*, à l'exception de la portion relative aux variations de change, qui est comptabilisée à l'état des résultats. Les profits ou pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les intérêts ainsi que les primes et escomptes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Produits de placement*. Les obligations dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Les baisses de valeur subséquentes sont comptabilisées à l'état des résultats et font l'objet d'évaluations à chaque date des états financiers pour déterminer s'il y a reprise de valeur. S'il y a reprise de valeur, les pertes de valeur inscrites à l'état des résultats peuvent être renversées si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Détenues jusqu'à l'échéance

Les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée, et les changements relatifs à la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

Prêts et créances

Les obligations qui proviennent d'émissions privées et qui ne sont pas cotées sur un marché actif sont classées comme étant prêts et créances. Ces obligations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant prêts et créances font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée, et les changements relatifs à la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

iii) Actions*Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actions désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

Disponibles à la vente

Les actions classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents et les variations de change sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*. Les profits ou pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

À chaque date des états financiers, les actions classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société comptabilise une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation telle que toute donnée observable indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur ou des changements survenus dans l'environnement économique, juridique ou technologique et ayant des effets négatifs sur l'émetteur. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'action en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Pour les actions ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument de dette, la société tient compte d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation et qu'elle juge qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer les sommes investies.

Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les actions dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Toute baisse de valeur subséquente à la dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats, alors que toute hausse de valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les reprises de valeur sur les titres dépréciés ne sont comptabilisées à l'état des résultats qu'à partir du moment où le titre est vendu ou décomptabilisé.

iv) Prêts hypothécaires et autres prêts

Prêts et créances

Les autres prêts sont constitués de prêts personnels. Les prêts hypothécaires et autres prêts classés comme étant prêts et créances sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes, le cas échéant. Les intérêts ainsi que les profits et les pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, la société soumet individuellement les prêts à un test de dépréciation. Un test collectif est par la suite réalisé avec des groupes d'actifs ayant des risques similaires, y compris les prêts évalués individuellement qui ne présentaient aucune indication de dépréciation. Sur base collective, la société tient compte des caractéristiques de risque similaires comme le type de prêt, le secteur d'activité, la situation géographique, d'éventuels retards de paiement observés et d'autres facteurs pertinents. Sur base individuelle, la société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts à l'échéance en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'emprunteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable du prêt et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie futurs estimés tiennent compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente au prêt, déduction faite des coûts y étant relatifs. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée. Lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement ou lorsque l'actif est décomptabilisé à la suite de l'exercice de la garantie ou de la vente de l'actif, la provision inscrite est radiée et diminuée de tout recouvrement. Tous les changements touchant la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un prêt, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de juste valeur. Lorsque des paiements contractuels présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés. Les intérêts contractuels sont comptabilisés de nouveau lorsque les paiements contractuels n'ont plus de retard et sont considérés comme des paiements courants.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Titrisation de prêts hypothécaires

Prêts hypothécaires résidentiels

La société a transféré les risques et les avantages liés aux prêts titrisés. Les critères de décomptabilisation de l'actif sont satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et, par conséquent, la société a décomptabilisé ces prêts. Le passif relatif au montant de la contrepartie reçue lors de l'opération initiale de titrisation demeure inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue est inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés continuent à être comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

Comptabilité de couverture

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur de l'actif découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

Couverture d'investissement net

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

vi) Instruments financiers dérivés incorporés

Les instruments financiers dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés distinctement à la juste valeur si les caractéristiques économiques et les risques liés à l'instrument financier dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, si les modalités de l'instrument financier dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un instrument financier dérivé autonome et si l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont présentées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats.

vii) Avances sur contrats

Les avances sur contrats, classées comme étant prêts et créances, correspondent au solde de capital non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis.

viii) Autres placements

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise ainsi que les billets à recevoir. Les billets à recevoir sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ».

ix) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les frais d'opération des immeubles sont inscrits dans *Frais généraux*.

Lorsqu'un immeuble à usage propre est reclassé vers les immeubles de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur à la date du transfert. La variation de juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*.

x) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

e) Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est détaillée à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

Les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés comme étant prêts et créances et comptabilisés au coût amorti. Les immeubles détenus à des fins de revente (propriétés reprises) sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de reprise. Les fonds déposés en fiducie représentent des sommes détenues pour le compte de clients.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés comme étant prêts et créances. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est classé comme étant prêts et créances et comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont constituées d'immeubles à usage propre, d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'autres éléments classés à titre d'immobilisations corporelles. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

Composantes des immeubles à usage propre	10	à	60 ans
Actifs au titre du droit d'utilisation	2	à	30 ans
Autres	3	à	15 ans

À la fin de chaque exercice, la société doit revoir la valeur résiduelle ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Tout changement donne lieu à une modification des estimations comptables et doit être comptabilisé de manière prospective.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité déterminée ainsi que d'actifs à durée d'utilité indéterminée et sont initialement comptabilisées au coût.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 25 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Frais généraux* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquentiellement au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une UGT ou à un groupe d'UGT (ci-dessous appelés collectivement « UGT »), laquelle représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Frais généraux* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits dans *Autres produits* à l'état des résultats. Les produits de placement et les variations de la juste valeur des actifs des fonds distincts ne sont pas présentés séparément dans l'état des résultats et sont compensés par une variation correspondante dans le passif relatif à l'actif net des fonds distincts.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies. Les passifs inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti.

Passif relatif à l'actif net des fonds distincts

Le passif relatif aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est assumé par les assurés est présenté séparément du total du passif du fonds général à l'état de la situation financière et est comptabilisé à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* à l'état de la situation financière.

j) Actif de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime qui y correspond à un ou à plusieurs réassureurs qui répartiront ce risque entre eux. L'actif de réassurance représente les montants dus à la société concernant le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement et les primes non acquises cédées. Ces montants sont calculés de la même façon que le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement et les primes non acquises sous-jacentes, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses assurés quant à la portion réassurée.

Les profits et les pertes qui peuvent survenir lors d'une cession en réassurance sont immédiatement constatés aux résultats et ne sont pas amortis. Les montants bruts de l'actif et des passifs liés à la réassurance sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Les montants dus aux réassureurs ou par ceux-ci relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans *Autres éléments d'actif* et dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière. Les primes liées aux cessions en réassurance sont présentées dans *Primes cédées* à l'état des résultats. Le poste *Prestations et règlements cédés sur contrats* à l'état des résultats présente les recouvrements de charge liés aux contrats de réassurance.

L'actif de réassurance fait l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'entente de réassurance en raison d'une indication objective de dépréciation, telle que les difficultés financières de la contrepartie, une faillite ou un défaut de paiement des sommes exigibles. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats dans *Frais généraux*.

k) Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement

i) Classification des contrats

La société émet des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou encore les deux. Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comprennent un risque d'assurance significatif. Un tel risque existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. L'examen de portefeuilles de contrats d'assurance qui présentent des caractéristiques de risque similaires permet d'évaluer ce risque.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier, mais qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs éléments comme le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou d'une autre variable, à condition, que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance significatif et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs seulement. Les contrats de service incluent également les composantes de service liées à des contrats d'investissement. La méthode comptable qui traite des honoraires tirés de ces contrats est décrite à la section q) intitulée « Autres produits » de la présente note.

La direction utilise son jugement pour déterminer la classification des contrats afin d'établir si ceux-ci doivent être comptabilisés en tant que contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service.

À moins que tous les droits et toutes les obligations touchant un contrat ne cessent ou n'expirent, un contrat d'assurance, lorsqu'il a été classé comme tel, demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période. Un contrat d'investissement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, les contrats d'investissement, conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et les contrats de service, conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

ii) Passif relatif aux contrats d'assurance

L'actuaire désigné détermine le montant du passif relatif aux contrats d'assurance selon la MCAB, conformément aux normes de l'ICA et comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*. En vertu de la MCAB, le passif relatif aux contrats d'assurance correspond au montant qui, ajouté aux primes et aux produits de placement futurs, suffira à payer les prestations futures estimatives, les participations et les bonifications des titulaires de contrats, les impôts (autres que les impôts sur le résultat), les commissions et les frais afférents à l'administration des contrats en vigueur. La variation du passif relatif aux contrats d'assurance est inscrite à l'état des résultats dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*.

iii) Passif relatif aux contrats d'investissement

Le passif relatif aux contrats d'investissement correspond aux sommes que la société doit à ses clients puisque ces contrats ne comportent aucun risque d'assurance important. Ces contrats sont initialement constatés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat et sont, par la suite, évalués au coût amorti. Ce passif est décomptabilisé lorsque toutes les obligations sont remplies, cessent ou expirent.

l) Autres éléments de passif

La nature des autres éléments de passif est détaillée à la note 15 « Autres éléments de passif ».

Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert correspondent à l'obligation de la société de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est éteinte, annulée ou qu'elle arrive à expiration.

La société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminée. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Frais généraux*.

Les portefeuilles acquis de contrats d'assurance sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Si leur valeur est négative, cette juste valeur est inscrite dans *Autres éléments de passif* pour un montant correspondant à la valeur actualisée, à la date d'acquisition, des profits ou des pertes futurs estimés liés aux portefeuilles de contrats d'assurance acquis. La valeur actualisée des profits ou des pertes futurs tient compte du coût du capital et est estimée en utilisant des hypothèses actuarielles similaires à celles utilisées pour établir le passif relatif aux contrats d'assurance acquis et en utilisant un taux d'escompte qui comporte une prime de risque. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises est amortie sur la durée de vie du portefeuille de contrats.

m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état des variations des capitaux propres.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, la société doit se conformer aux IFRS ainsi qu'aux normes de pratique actuarielle. Conséquemment, selon la MCAB, la détermination du passif relatif aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés au passif relatif aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé en tenant compte de tous les effets des impôts liés à ces contrats sur une base actualisée, ajustés en fonction de tout actif et de tout passif d'impôts différés connexes. Le résultat net de cet ajustement permet de laisser l'effet d'actualisation des impôts différés liés aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats d'assurance dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur le résultat et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Charges financières*.

o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global, nets d'impôts*.

p) Primes et charges

Les primes d'assurance et de rentes, y compris celles investies dans le fonds général et dans les fonds distincts, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes représentent les primes brutes, y compris les primes assumées, déduction faite de la quote-part cédée aux réassureurs pour partager les risques. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges soient rattachées aux produits.

Les primes d'assurance de dommages sont comptabilisées lorsque souscrites. Celles-ci sont reconnues comme des primes gagnées sur la période de la police. La portion non acquise est comptabilisée en tant que primes non acquises dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière.

Les prestations et règlements sur contrats se composent principalement de montants versés concernant les décès, les rentes, les rachats et la santé.

Les prestations et règlements ainsi que les charges sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés.

q) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui satisfont à la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société, les commissions liées aux activités des intermédiaires, les revenus d'administration et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les autres produits sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tout montant reçu au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les autres produits à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'il soit renversé.

r) Transfert net aux fonds distincts

Le transfert net aux fonds distincts représente la somme totale des transferts du fonds général dans les fonds distincts moins le montant total transféré des fonds distincts dans le fonds général à la demande des titulaires de polices.

s) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Frais généraux* et les réévaluations qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global aux Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

En vertu de IFRIC 14 IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la société doit déterminer si l'actif d'un régime capitalisé lui confère un avantage économique par l'entremise de remboursements par le régime ou sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Si tel n'est pas le cas, le passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies doit refléter le plafonnement de l'actif des régimes capitalisés.

t) Paiements fondés sur des actions**i) Régime d'options d'achat d'actions**

Le coût des options accordées par iA Société financière est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur, et la dépense de rémunération est comptabilisée dans *Frais généraux* dans l'état des résultats. Le montant correspondant est comptabilisé dans *Autres éléments de passif* dans l'état de la situation financière. La juste valeur est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le passif est payé à iA Société financière. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats dans *Frais généraux* au moment où les actions ordinaires de iA Société financière sont achetées.

iii) Régime d'unités d'actions fictives

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière, et cette variation est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

iv) Régime d'unités d'intéressement à moyen terme et régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Ces régimes sont établis sous forme de trésorerie. Leur évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

v) Régime d'unités d'actions restreintes

Le régime d'unités d'actions restreintes est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions dont le règlement s'effectue sous forme de trésorerie. Son évaluation est basée sur la valeur des actions ordinaires d'une filiale de iA Société financière qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive, entre autres, certaines filiales du groupe qui sont sous le contrôle de la société. La juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions restreintes dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Frais généraux* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires d'une filiale de iA Société financière et la variation est inscrite dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

3 › Modifications de méthodes comptables

Nouvelles méthodes comptables appliquées

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements et des incidences sur les états financiers de la société
IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, intitulé <i>Application de IFRS 9 Instruments financiers et de IFRS 4 Contrats d'assurance</i>. Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche du report, qui permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application de IFRS 4; l'approche par superposition, qui permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs désignés sont liés au passif relatif aux contrats d'assurance. <p>Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> afin de prolonger l'approche du report jusqu'au 1^{er} janvier 2023.</p> <p><i>Statut</i> : La société satisfait aux critères et a choisi l'approche du report, comme décrit à la section « Information relativement au report de l'application de IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> » ci-dessous. La société appliquera IFRS 9 seulement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p>
IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i>	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i>. Cet amendement clarifie la comptabilisation du produit net de la vente d'éléments produits pendant la mise en état d'une immobilisation corporelle. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. Cet amendement clarifie le fait que, pour déterminer si un contrat est déficitaire, le coût d'exécution du contrat comprend les coûts directement liés au contrat et l'allocation des autres coûts qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>. Cet amendement modifie la référence au <i>Cadre conceptuel</i> et ajoute une exception à l'exigence pour une entité de référer au <i>Cadre conceptuel</i> pour déterminer ce qui constitue un actif ou un passif. L'exception spécifie que, pour certains types de passifs et passifs éventuels, une entité qui applique IFRS 3 devrait plutôt se référer à IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. Les dispositions de cet amendement s'appliquent prospectivement.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2018-2020	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS du cycle 2018-2020. Les améliorations annuelles précisent des situations spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> IFRS 1 <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i> relativement au fait qu'une filiale qui devient un nouvel adoptant subséquent à sa société mère est autorisée à évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants présentés par sa société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux normes IFRS; IAS 41 <i>Agriculture</i> relativement au fait que l'entité ne doit plus exclure les flux de trésorerie destinés à financer les impôts aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques à l'aide d'une technique d'actualisation pour assurer la cohérence avec les dispositions de IFRS 13 <i>Évaluation de la juste valeur</i>. <p>Les dispositions de IFRS 1 et de IAS 41 s'appliquent prospectivement.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

Normes IFRS 17 *Contrats d'assurance* et IFRS 9 *Instruments financiers*

Normes	Description des normes
IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>. Des amendements à IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i> ont également été publiés en juin 2020 et en décembre 2021 ayant pour objectif d'aider les entités dans l'application de la norme, permettant ainsi de reporter la date d'application au 1^{er} janvier 2023 et d'améliorer l'utilité des informations comparatives lors de l'application initiale et simultanée de IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>.</p> <p>La norme IFRS 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie; • établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; • définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance; • définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 s'appliqueront de manière rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance et si, et seulement si, cela est impraticable, une entité pourra appliquer l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p> <p>L'adoption de IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance, le moment de la constatation des revenus et la présentation de sa performance financière à l'état des résultats. Les primes ainsi que les prestations et les règlements sur contrats ne seront plus présentés à l'état des résultats. De nouveaux éléments seront présentés tels que <i>Produits d'assurance</i>, <i>Dépenses d'assurance</i> ainsi que <i>Produits (charges) financiers d'assurance</i>. Le produit d'assurance reflétera les services rendus durant la période. La présentation actuelle de l'état de la situation financière, selon laquelle les postes <i>Primes à recevoir</i>, <i>Comptes à recevoir des réassureurs</i> et <i>Commissions différées</i> sont inclus dans <i>Autres éléments d'actif</i>, et les postes <i>Primes non acquises</i>, <i>Sommes dues aux réassureurs</i> et <i>Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance</i> sont présentés dans <i>Autres éléments de passif</i>, sera modifiée. Ces éléments seront désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans <i>Actif relatif aux contrats d'assurance</i>, <i>Passif relatif aux contrats d'assurance</i>, <i>Actif relatif aux contrats de réassurance</i> ou <i>Passif relatif aux contrats de réassurance</i>.</p> <p>IFRS 17 introduit trois méthodes d'évaluation des contrats d'assurance : la méthode de la répartition des primes, la méthode des honoraires variables et la méthode du modèle général.</p> <p>La méthode du modèle général, qui sera majoritairement utilisée par la société, évalue les contrats d'assurance en se basant sur les estimations de la société des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les flux de trésorerie d'exécution qui comprennent les estimations des flux de trésorerie futurs attendus, un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés (taux d'actualisation), plus un ajustement au titre du risque non financier; • la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera au fur et à mesure qu'elle fournira les services dans le futur. <p>Le taux d'actualisation utilisé pour ajuster les flux de trésorerie d'exécution doit être cohérent avec le cours du marché observé sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Cette méthode d'évaluation est différente de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) utilisée en vertu de IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, qui reposait sur les actifs investis détenus par la société ainsi que sur sa stratégie de placement.</p> <p>La MSC est mesurée à la comptabilisation initiale des contrats d'assurance et est ensuite reconnue dans l'état des résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par la société. Si un groupe de contrats est ou devient déficitaire, la société comptabilisera immédiatement la perte. IFRS 17 exige également que la société divulgue séparément les montants résultant de groupes de contrats qui devraient être déficitaires de ceux qui devraient être non déficitaires, en fonction de leurs portefeuilles respectifs. Les flux de trésorerie d'exécution seront mesurés à chaque date de clôture en utilisant les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation actuels et les estimations actuelles de l'ajustement au titre du risque non financier.</p> <p><i>Statut</i> : La société finalise son analyse des incidences que cette norme aura relativement à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des contrats d'assurance dans ses états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la société appliquera deux des trois approches de transition disponibles en vertu de IFRS 17 : l'approche rétrospective complète et l'approche fondée sur la juste valeur. Pour la majorité des groupes de contrats, l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée étant donné le fait que l'approche rétrospective complète est impraticable, puisque des informations raisonnables et justifiables pour appliquer cette approche ne sont pas disponibles sans coût ou effort induit. L'incidence de l'application de cette nouvelle norme est décrite à la section « Impact de l'application de IFRS 17 et de IFRS 9 » ci-après.</p>

IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	<p>La société a adopté l'amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, comme décrit à la section « Nouvelles méthodes comptables appliquées ». Conséquemment, même si les dispositions de IFRS 9 étaient applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, la société appliquera ces dispositions simultanément à l'application de IFRS 17.</p> <p><i>Description</i> : Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée <i>Instruments financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. Des amendements à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> ont également été publiés en octobre 2017 et en août 2020 ainsi qu'une amélioration annuelle des IFRS en mai 2020 pour apporter des précisions sur des sujets spécifiques.</p> <p>La norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs; modifie le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur; propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie; modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront de manière rétrospective. Cependant, conformément à l'amendement de IFRS 17 publié en décembre 2021, les entités appliquant pour la première fois IFRS 17 et IFRS 9 simultanément pourront appliquer la superposition de classement aux actifs financiers désignés en présentant les informations comparatives comme si les dispositions de IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation avaient été appliquées. Les entités ne sont toutefois pas tenues d'appliquer les dispositions en matière de dépréciation de IFRS 9 pour la période comparative.</p> <p><i>Statut</i> : La société finalise son évaluation de l'incidence de cette norme sur ses états financiers. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la société appliquera la classification par superposition à tous les instruments financiers, y compris les actifs décomptabilisés. De plus, la société appliquera les exigences de dépréciation de IFRS 9. Le changement de classification au 1^{er} janvier 2022 sera appliqué en utilisant la classification projetée au 1^{er} janvier 2023. L'incidence de l'application de cette nouvelle norme est décrite à la section « Impact de l'application de IFRS 17 et de IFRS 9 » ci-après.</p>
--------------------------------------	--

Impact de l'application de IFRS 17 et de IFRS 9

Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé au 1^{er} janvier 2022

Le tableau suivant présente l'impact estimé des nouvelles normes IFRS 17 et IFRS 9 sur l'état de la situation financière consolidé à la date de transition :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2021	Ajustements IFRS 17	Ajustements IFRS 9	Au 1 ^{er} janvier 2022
Placements	44 716 \$	(182)\$	297 \$	44 831 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance et de réassurance	1 984	(171)	(3)	1 810
Actif net des fonds distincts	39 577	—	—	39 577
Autres	5 007	(604)	1	4 404
Actif total	91 284 \$	(957)\$	295 \$	90 622 \$
Passif relatif aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement	37 117	1 706	—	38 823
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	39 577	—	—	39 577
Autres	8 659	(2 390)	59	6 328
Passif total	85 353 \$	(684)\$	59 \$	84 728 \$
Comptes des contrats avec participation	48	(48)	—	—
Capitaux propres aux actionnaires	5 883	(225)	236	5 894
Capitaux propres totaux	5 931 \$	(273)\$	236 \$	5 894 \$

La société estime que l'application initiale et simultanée de IFRS 17 et de IFRS 9 aura un effet limité sur ses capitaux propres à la transition, le 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de 11 \$ des capitaux propres aux actionnaires. Cet impact prend en compte les nouvelles méthodes comptables que la société adoptera à compter de la date de transition. Notamment, la société comptabilisera les produits financiers et les charges financières des contrats d'assurance et des contrats de réassurance entièrement à l'état des résultats sans aucune répartition dans les autres éléments du résultat global. De plus, la plupart des actifs financiers de la société seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Impact de l'application de IFRS 17

L'application de la norme IFRS 17 entraînera une diminution des capitaux propres aux actionnaires au 1^{er} janvier 2022 d'un montant estimatif de 225 \$ en lien avec les nouveaux principes de reconnaissance et d'évaluation des passifs de contrats d'assurance, soit 307 \$ avant l'ajustement de 82 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 amènera certains reclassements entre les actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance, les passifs relatifs aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement, les autres actifs, les autres passifs et les comptes des contrats avec participation qui n'auront pas d'impact sur les capitaux propres aux actionnaires. Les comptes de contrats avec participation de 48 \$ seront dorénavant inclus dans le passif relatif aux contrats d'assurance.

Impact de l'application de IFRS 9

L'application de la norme IFRS 9 augmentera les capitaux propres aux actionnaires lors de la transition au 1^{er} janvier 2022 pour un montant estimatif de 236 \$ provenant principalement du changement dans le classement de certains actifs qui étaient comptabilisés au coût amorti et qui seront dorénavant comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Un montant de 84 \$ de passif d'impôts différés net sera comptabilisé à la transition. Certains reclassements entre les postes de l'état de la situation financière consolidé découleront de la transition.

Information relativement au report de l'application de IFRS 9 *Instruments financiers*

La société a appliqué la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* dans le cadre de ses activités jusqu'au 31 décembre 2022. Cette norme a été amendée en 2016 afin de permettre aux entités qui appliquent IFRS 4 de différer l'application de IFRS 9 *Instruments financiers* à condition que le total du passif relatif aux activités d'assurance représente plus de 90 % des passifs totaux de l'entité. Ce calcul a été effectué à la date de clôture qui précède le 1^{er} avril 2016, soit la date de calcul précisée dans la norme. Pour ce calcul, la société a pris en compte principalement le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement, le passif relatif à l'actif net des fonds distincts ainsi que les débetures en date du 31 décembre 2015. Le passif relatif aux activités d'assurance sur les passifs totaux à ce moment était supérieur à 90 %.

La société a fait le choix de différer l'application de la norme IFRS 9 à la même date que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Si la société avait appliqué la norme IFRS 9, cela n'aurait pas eu d'effet significatif sur le classement des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* compte tenu du lien très étroit qui existe entre les placements et le passif relatif aux contrats d'assurance. Pour les actifs financiers classés comme prêts et créances, détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente au 31 décembre 2022, un montant de 513 \$ (746 \$ au 31 décembre 2021) n'aurait pas satisfait au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, la société n'aurait pas pu utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues.

Autres modifications

Amendements	Description des amendements
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. L'amendement, intitulé <i>Informations à fournir sur les méthodes comptables</i>, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p> <p><i>Description</i> : Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. Cet amendement, intitulé <i>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i>, touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement devaient initialement être appliquées de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, mais le 15 juillet 2020, l'IASB a décidé de reporter la date d'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un nouvel amendement, <i>Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant</i>, qui précise les conditions influençant le classement d'un passif lorsqu'une entité doit se conformer à des clauses restrictives dans les douze mois suivant sa date de clôture et clarifie les obligations d'information à fournir par voie de notes. Le récent amendement reporte à nouveau la date d'application des précédents amendements aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une application rétrospective. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de ces amendements sur ses états financiers.</p>
IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. L'amendement, intitulé <i>Définition d'estimations comptables</i>, introduit une définition des estimations comptables et clarifie la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>
IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>	<p><i>Description</i> : Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>. L'amendement, intitulé <i>Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique</i>, clarifie la comptabilisation des impôts différés pour des transactions qui donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles identiques lors de la comptabilisation initiale, comme dans le cas de contrats de location et des obligations relatives au démantèlement. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p><i>Description</i> : Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 <i>Contrats de location</i>. L'amendement, intitulé <i>Obligation locative dans une cession-bail</i>, ajoute des exigences relatives à l'évaluation ultérieure d'une obligation locative par un vendeur-preneur dans le cadre d'une transaction de cession-bail comptabilisée à titre de vente afin d'empêcher la comptabilisation d'un gain ou d'une perte relativement au droit d'utilisation conservé. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>

4 › Cession d'entreprises

Le 1^{er} octobre 2021, PPI Management Inc., une filiale de la société, a vendu sa filiale PPI Benefits Inc., détenue en propriété exclusive, à AGA Assurances collectives. Un gain de 12 \$ avant impôts (10 \$ après impôts) a été inscrit à l'état des résultats dans *Autres revenus*. Cette vente reflète la décision de PPI Management Inc. de concentrer ses efforts sur ses activités principales en assurance individuelle ainsi qu'au soutien des conseillers indépendants.

5 › Placements et produits de placement

a) Valeur comptable et juste valeur

	2022						
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	229 \$	— \$	— \$	992 \$	— \$	1 221 \$	1 221 \$
Obligations							
Gouvernements	6 298	1 763	105	104	—	8 270	
Municipalités	487	140	—	—	—	627	
Sociétés et autres	12 648	1 792	—	3 190	—	17 630	
	19 433	3 695	105	3 294	—	26 527	26 074
Actions							
Ordinaires	2 405	56	—	—	—	2 461	
Privilégiées	172	197	—	—	—	369	
Indices boursiers	184	105	—	—	—	289	
Unités de fonds de placement	787	6	—	—	—	793	
	3 548	364	—	—	—	3 912	3 912
Prêts hypothécaires et autres prêts							
Prêts hypothécaires assurés							
Multirésidentiels	—	—	—	1 134	—	1 134	
Non résidentiels	—	—	—	3	—	3	
	—	—	—	1 137	—	1 137	
Prêts hypothécaires conventionnels							
Multirésidentiels	53	—	—	174	—	227	
Non résidentiels	25	—	—	223	—	248	
	78	—	—	397	—	475	
Autres prêts	—	—	—	1 219	—	1 219	
	78	—	—	2 753	—	2 831	2 780
Instruments financiers dérivés	988	—	—	—	—	988	988
Avances sur contrats	—	—	—	1 119	—	1 119	1 119
Autres placements	—	—	—	20	489	509	509
Immeubles de placement	—	—	—	—	1 804	1 804	1 837
Total des placements	24 276 \$	4 059 \$	105 \$	8 178 \$	2 293 \$	38 911 \$	38 440 \$

2021

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	199 \$	— \$	— \$	1 268 \$	— \$	1 467 \$	1 467 \$
Obligations							
Gouvernements	10 763	1 953	255	106	—	13 077	
Municipalités	1 129	182	—	39	—	1 350	
Sociétés et autres	13 037	2 021	—	2 769	—	17 827	
	24 929	4 156	255	2 914	—	32 254	32 518
Actions							
Ordinaires	2 118	54	—	—	—	2 172	
Privilégiées	236	342	—	—	—	578	
Indices boursiers	169	10	—	—	—	179	
Unités de fonds de placement	834	6	—	—	—	840	
	3 357	412	—	—	—	3 769	3 769
Prêts hypothécaires et autres prêts							
Prêts hypothécaires assurés							
Multirésidentiels	—	—	—	1 326	—	1 326	
Non résidentiels	—	—	—	3	—	3	
	—	—	—	1 329	—	1 329	
Prêts hypothécaires conventionnels							
Multirésidentiels	51	—	—	184	—	235	
Non résidentiels	38	—	—	264	—	302	
	89	—	—	448	—	537	
Autres prêts	—	—	—	1 056	—	1 056	
	89	—	—	2 833	—	2 922	2 991
Instrument financiers dérivés	917	—	—	—	—	917	917
Avances sur contrats	—	—	—	1 040	—	1 040	1 040
Autres placements	—	—	—	18	459	477	477
Immeubles de placement	—	—	—	—	1 870	1 870	1 901
Total des placements	29 491 \$	4 568 \$	255 \$	8 073 \$	2 329 \$	44 716 \$	45 080 \$

La catégorie *À la juste valeur par le biais du résultat net* inclut les titres détenus à des fins de transaction, principalement les instruments financiers dérivés et les placements à court terme ainsi que les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres placements sont constitués de billets à recevoir ainsi que de placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise. Les billets à recevoir sont classés comme étant prêts et créances. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont présentés dans la colonne *Autres*. Les frais de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

La juste valeur des immeubles de placement est de 1 837 \$ (1 901 \$ en 2021) et est constituée des immeubles de placement de 1 804 \$ (1 870 \$ en 2021) et de la linéarisation des loyers de 33 \$ (31 \$ en 2021). La linéarisation des loyers représente le revenu locatif total prévu par le bail, réparti uniformément sur la durée de ce dernier, en utilisant un taux moyen qui tient compte des loyers à titre gratuit et des autres avantages octroyés aux locataires. Les montants relatifs à la linéarisation des loyers sont présentés à la note 9 « Autres éléments d'actif ». Les revenus locatifs sont présentés dans le tableau des produits de placement à la section c) de la présente note, et les frais d'opération des immeubles de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 50 % aux 31 décembre 2022 et 2021. La valeur comptable de ces placements au 31 décembre 2022 est de 489 \$ (459 \$ au 31 décembre 2021). La quote-part du résultat net et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est de 96 \$ (34 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

c) Produits de placement

	2022					
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme						
Intérêts	— \$	— \$	— \$	51 \$	— \$	51 \$
Variation de la juste valeur	6	—	—	—	—	6
Obligations						
Intérêts	712	105	6	206	—	1 029
Variation de la juste valeur	(6 405)	—	—	—	—	(6 405)
Profits (pertes) réalisés	—	45	—	2	—	47
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	1	—	1
Actions						
Dividendes	320	21	—	—	—	341
Variation de la juste valeur	(344)	—	—	—	—	(344)
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Intérêts	3	—	—	189	—	192
Profits (pertes) réalisés	—	—	—	1	—	1
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	(38)	—	(38)
Instruments financiers dérivés						
Intérêts	18	—	—	—	—	18
Variation de la juste valeur	(1 782)	—	—	—	—	(1 782)
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	52	—	52
Autres placements						
	(65)	—	—	9	217	161
Immeubles de placement						
Revenus locatifs	—	—	—	—	185	185
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(139)	(139)
Total des produits de placement	(7 537)\$	171 \$	6 \$	473 \$	263 \$	(6 624)\$
Intérêts	715	105	6	498	—	1 324
Dividendes	320	21	—	—	—	341
Instruments financiers dérivés	18	—	—	—	—	18
Revenus locatifs	—	—	—	—	185	185
Profits (pertes) réalisés	—	45	—	3	—	48
Variation des provisions pour perte	—	—	—	(37)	—	(37)
Autres	1	—	—	9	217	227
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 054	171	6	473	402	2 106
Trésorerie et placements à court terme	6	—	—	—	—	6
Obligations	(6 405)	—	—	—	—	(6 405)
Actions	(344)	—	—	—	—	(344)
Instruments financiers dérivés	(1 782)	—	—	—	—	(1 782)
Immeubles de placement	—	—	—	—	(139)	(139)
Autres	(66)	—	—	—	—	(66)
Variation de la juste valeur des placements	(8 591)	—	—	—	(139)	(8 730)
Total des produits de placement	(7 537)\$	171 \$	6 \$	473 \$	263 \$	(6 624)\$

2021

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme						
Intérêts	— \$	— \$	— \$	18 \$	— \$	18 \$
Obligations						
Intérêts	622	85	9	111	—	827
Variation de la juste valeur	(1 423)	—	—	—	—	(1 423)
Profits (pertes) réalisés	—	36	(1)	(4)	—	31
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	(3)	—	(3)
Actions						
Dividendes	272	27	—	—	—	299
Variation de la juste valeur	312	—	—	—	—	312
Profits (pertes) réalisés	—	1	—	—	—	1
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Intérêts	3	—	—	185	—	188
Variation de la juste valeur	(2)	—	—	—	—	(2)
Profits (pertes) réalisés	—	—	—	2	—	2
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	(25)	—	(25)
Instruments financiers dérivés						
Intérêts	11	—	—	—	—	11
Variation de la juste valeur	(282)	—	—	—	—	(282)
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	40	—	40
Autres placements						
	(3)	—	—	7	28	32
Immeubles de placement						
Revenus locatifs	—	—	—	—	186	186
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(24)	(24)
Total des produits de placement	(490)\$	149 \$	8 \$	331 \$	190 \$	188 \$
Intérêts	625	85	9	354	—	1 073
Dividendes	272	27	—	—	—	299
Instruments financiers dérivés	11	—	—	—	—	11
Revenus locatifs	—	—	—	—	186	186
Profits (pertes) réalisés	—	37	(1)	(2)	—	34
Variation des provisions pour perte	—	—	—	(28)	—	(28)
Autres	(1)	—	—	7	28	34
Intérêts et autres produits tirés des placements	907	149	8	331	214	1 609
Obligations	(1 423)	—	—	—	—	(1 423)
Actions	312	—	—	—	—	312
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2)	—	—	—	—	(2)
Instruments financiers dérivés	(282)	—	—	—	—	(282)
Immeubles de placement	—	—	—	—	(24)	(24)
Autres	(2)	—	—	—	—	(2)
Variation de la juste valeur des placements	(1 397)	—	—	—	(24)	(1 421)
Total des produits de placement	(490)\$	149 \$	8 \$	331 \$	190 \$	188 \$

6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

Actifs financiers

Placements à court terme – La valeur comptable de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Obligations – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

Actions – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si le cours sur les marchés actifs n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par le questionnaire de chaque fonds.

Prêts hypothécaires et autres prêts – La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts dont les caractéristiques relatives au risque de crédit et à la durée sont sensiblement les mêmes.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme standardisés et aux options qui sont négociés à la bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations sont basées sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles sont basées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

Avances sur contrats – Les avances sur contrats sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont garanties et peuvent être remboursées à tout moment. Leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres placements – La juste valeur des autres placements est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres éléments d'actif – La juste valeur des autres éléments d'actif financier est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des attentes de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle ou par le personnel qualifié de la société trimestriellement. Au cours de l'année, 100 % du portefeuille des immeubles de placement a été évalué par des évaluateurs indépendants (100 % en 2021).

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés au passif est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable indiquée à la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment à la section « Actifs financiers ».

Autres éléments de passif – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés comme détenus à des fins de transaction, sont évalués selon les cours de marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. La juste valeur des passifs de titrisation est présentée à la note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers » à la section b) iii).

Au 31 décembre 2022, la juste valeur de la dette hypothécaire est de 3 \$ (71 \$ au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2021, une dette hypothécaire ayant une juste valeur de 71 \$ était garantie par un immeuble de placement ayant une valeur comptable de 169 \$ et portait un intérêt de 3,143 %. Cette dette, qui venait à échéance le 1^{er} mai 2022, a été remboursée en totalité à cette date. Au 31 décembre 2022, la dette hypothécaire d'une juste valeur de 3 \$ est garantie par un immeuble de placement qui a une valeur comptable de 42 \$, porte un intérêt de 2,370 % et vient à échéance le 27 septembre 2028. La dépense d'intérêts hypothécaires est inférieure à 1 \$ (2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). La valeur comptable de la dette hypothécaire est présentée à la note 15 « Autres éléments de passif ».

Débetures – La juste valeur des débetures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments. La juste valeur des débetures est présentée à la note 16 « Débetures ».

b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en Bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.
- Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, les placements à court terme ainsi que certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.
- Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation qui ont recours en grande partie à des paramètres non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Actif

(en millions de dollars)	2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	— \$	229 \$	— \$	229 \$
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	1 195	5 103	—	6 298
Municipalités	—	487	—	487
Sociétés et autres	—	12 517	131	12 648
	1 195	18 107	131	19 433
Disponibles à la vente				
Gouvernements	157	1 606	—	1 763
Municipalités	—	140	—	140
Sociétés et autres	—	1 791	1	1 792
	157	3 537	1	3 695
	1 352	21 644	132	23 128
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 322	98	2 128	3 548
Disponibles à la vente	128	197	39	364
	1 450	295	2 167	3 912
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	78	—	78
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	37	950	1	988
Immeubles de placement				
	—	—	1 804	1 804
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 839	23 196	4 104	30 139
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	28 923	7 351	802	37 076
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	31 762 \$	30 547 \$	4 906 \$	67 215 \$

(en millions de dollars)	2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	— \$	199 \$	— \$	199 \$
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	348	10 415	—	10 763
Municipalités	—	1 129	—	1 129
Sociétés et autres	—	12 879	158	13 037
	348	24 423	158	24 929
Disponibles à la vente				
Gouvernements	165	1 788	—	1 953
Municipalités	—	182	—	182
Sociétés et autres	—	2 021	—	2 021
	165	3 991	—	4 156
	513	28 414	158	29 085
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 499	70	1 788	3 357
Disponibles à la vente	28	342	42	412
	1 527	412	1 830	3 769
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	89	—	89
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	196	718	3	917
Immeubles de placement				
	—	—	1 870	1 870
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 236	29 832	3 861	35 929
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	30 710	8 054	508	39 272
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur				
	32 946 \$	37 886 \$	4 369 \$	75 201 \$

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Les transferts du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'élevaient à 23 \$ (28 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Les transferts de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 proviennent des instruments financiers des fonds distincts pour un montant de 15 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net pour un montant de 8 \$ (28 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). La juste valeur des instruments financiers des fonds distincts et des obligations est évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, leur prix est resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, donne lieu à un transfert. Pour certaines obligations au 31 décembre 2021, la juste valeur était évaluée en utilisant des données non observables sur le marché.

Les transferts du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'élevaient à 8 \$ (2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Ces transferts proviennent des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces obligations est évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers qui évaluent la juste valeur de ces instruments financiers. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la valeur de ces obligations provient d'un prix obtenu depuis moins de 30 jours.

Les transferts du niveau 1 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'élevaient à 2 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Ces transferts proviennent des instruments financiers des fonds distincts. La juste valeur de ces instruments est évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, le prix de ces instruments financiers est resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, donne lieu à un transfert.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a procédé à des transferts au niveau 3 d'immeubles à usage propre vers des immeubles de placement relativement à un changement d'usage des immeubles (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). La juste valeur des immeubles en date des transferts a été évaluée à 53 \$. Les ajustements liés aux réévaluations de 26 \$ avant impôts (22 \$ après impôts) ont été inscrits à l'état du résultat global dans *Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement*.

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

La société utilise des données non observables lors de l'évaluation des obligations et des actions classées au niveau 3. En ce qui concerne les obligations, les données non observables correspondent principalement aux primes de risque de crédit et de liquidité, qui varient entre 1,31 % et 3,09 % au 31 décembre 2022 (1,06 % et 2,72 % au 31 décembre 2021). Les actions classées au niveau 3 sont principalement évaluées en fonction d'information disponible dans les états financiers des sociétés qui utilisent des modèles basés sur l'actualisation de flux monétaires ainsi que l'utilisation de multiples.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2022 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,00 % et 8,25 % (5,25 % et 8,00 % en 2021), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 4,25 % et 7,25 % (4,25 % et 7,00 % en 2021). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final amènera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

Considérant la nature non observable des principales données utilisées lors de l'évaluation des obligations, des actions et des immeubles de placement classés au niveau 3, la société n'évalue pas l'incidence que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses sur la juste valeur parce que les immeubles de placement ainsi que les obligations et les actions classées comme étant désignées à la juste valeur par le biais du résultat net appartiennent le passif relatif aux contrats d'assurance. Conséquemment, les variations de la juste valeur de ces actifs sont compensées par les variations du passif relatif aux contrats d'assurance en vertu de la MCAB. Même si d'autres hypothèses qui ont une incidence sur la juste valeur étaient utilisées, cela n'aurait aucun effet important sur les états financiers.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

(en millions de dollars)	2022							Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
	Solde au 31 décembre 2021	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 et reclassements	Solde au 31 décembre 2022	
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	158 \$	(23)\$	— \$	— \$	(4)\$	— \$	131 \$	(24)\$
Disponibles à la vente	—	—	—	1	—	—	1	—
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 788	166	—	276	(102)	—	2 128	168
Disponibles à la vente	42	—	—	—	(3)	—	39	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	3	(2)	—	—	—	—	1	(2)
Immeubles de placement								
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	1 870	(139)	—	23	(3)	53	1 804	(139)
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts								
	508	46	—	258	(27)	17	802	39
Total	4 369 \$	48 \$	— \$	558 \$	(139)\$	70 \$	4 906 \$	42 \$

	2021							
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2020	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 et reclassements	Solde au 31 décembre 2021	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	140 \$	(8)\$	— \$	3 \$	(3)\$	26 \$	158 \$	(9)\$
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 444	204	—	365	(225)	—	1 788	189
Disponibles à la vente	43	—	(1)	5	(5)	—	42	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	3	1	—	—	(1)	—	3	2
Immeubles de placement	1 916	(24)	—	22	(44)	—	1 870	(24)
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	3 546	173	(1)	395	(278)	26	3 861	158
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts	264	32	—	228	(16)	—	508	31
Total	3 810 \$	205 \$	(1)\$	623 \$	(294)\$	26 \$	4 369 \$	189 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, un montant de 23 \$ (22 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) inscrit à titre d'*Achats* d'immeubles de placement correspond à des capitalisations aux *Immeubles de placement* et un montant de 53 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) correspond à des reclassements d'immobilisations corporelles vers les *Immeubles de placement*. De plus, les *Ventes et règlements* des immeubles de placement n'incluent aucun transfert à titre d'immobilisations corporelles (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Les *Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net* et le *Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus* sont présentés dans *Produits de placement* à l'état des résultats, à l'exception de la valeur des actifs des fonds distincts, qui n'est pas présentée à l'état des résultats, mais qui est incluse dans l'évolution de l'actif net des fonds distincts à la note 12 « Actif net des fonds distincts ». Les *Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global* sont présentés à la note 18 « Cumul des autres éléments du résultat global » dans *Profits (pertes) latents*.

Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe certains de ses instruments financiers comme étant détenus jusqu'à l'échéance ou comme étant prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs :

	2022			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance				
Obligations				
Gouvernements	— \$	102 \$	— \$	102 \$
Total des actifs classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance	—	102	—	102
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	—	5	101	106
Sociétés et autres	—	165	2 573	2 738
	—	170	2 674	2 844
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	2 702	—	2 702
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	—	2 872	2 674	5 546
Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note	— \$	2 974 \$	2 674 \$	5 648 \$

(en millions de dollars)	2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance				
Obligations				
Gouvernements	— \$	255 \$	— \$	255 \$
Total des actifs classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance	—	255	—	255
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	—	7	130	137
Municipalités	—	50	—	50
Sociétés et autres	—	198	2 793	2 991
	—	255	2 923	3 178
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	2 902	—	2 902
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	—	3 157	2 923	6 080
Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note	— \$	3 412 \$	2 923 \$	6 335 \$

Passifs financiers

Le tableau suivant présente les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations :

(en millions de dollars)	2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	734 \$	222 \$	— \$	956 \$
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	6	1 459	4	1 469
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	740	1 681	4	2 425
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Passifs de titrisation	—	443	—	443
Dette hypothécaire	—	3	—	3
Débitures	—	397	—	397
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	843 \$	— \$	843 \$

(en millions de dollars)	2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	94 \$	168 \$	— \$	262 \$
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	79	415	27	521
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	173	583	27	783
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Passifs de titrisation	—	780	—	780
Dette hypothécaire	—	71	—	71
Débitures	—	666	—	666
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	1 517 \$	— \$	1 517 \$

Le tableau suivant présente les passifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2022								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2021	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2022	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
Instruments financiers dérivés	27 \$	(3)\$	— \$	(1)\$	(19)\$	— \$	4 \$	— \$
2021								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2020	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2021	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
Instruments financiers dérivés	39 \$	— \$	— \$	2 \$	(14)\$	— \$	27 \$	— \$

7 > Gestion des risques associés aux instruments financiers

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la société est exposée dans le cadre de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* aux pages 27 à 37. L'information présentée en ombragé dans ces mêmes pages est considérée comme partie intégrante des présents états financiers. Les risques les plus importants que doit gérer la société concernant les instruments financiers sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier qui pourrait entraîner une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Pour bien gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à la disponibilité de fonds, la société utilise un système d'appariement de ses éléments d'actif à son passif relatif aux contrats d'assurance et aux dettes à long terme qui apparie ses passifs jusqu'à leur expiration et qui utilise des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Ainsi, les éléments d'actif sont choisis selon les caractéristiques de leur montant, de leur flux monétaire et de leur rendement, de façon à correspondre aux caractéristiques du passif apparié. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à titre d'appariement correspondent à celles utilisées pour les éléments appariés sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des éléments d'actif maintenus à titre d'appariement n'aura que peu d'effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité de faire face à ses obligations. Une des stratégies utilisées dans le cadre de l'appariement est l'immunisation. Celle-ci consiste à utiliser des titres à revenu fixe pour immuniser un passif contre les variations de taux d'intérêt. Enfin, dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance, comme il est décrit à la note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement », la société tient compte de l'appariement de l'actif au passif.

Risque de baisse des marchés

Le risque de baisse des marchés représente le risque de perte liée à la variation de la valeur des marchés boursiers ou liée à la variation de la valeur des capitaux propres privés. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : 1) des revenus d'honoraires perçus sur les fonds de placement gérés par la société, lesquels sont calculés en fonction de l'actif sous gestion; 2) des revenus futurs escomptés des fonds de placement des polices universelles; 3) du revenu sur le capital généré par les actifs adossés au capital de la société; et 4) des prestations sur les garanties de fonds distincts.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, la société a mis en place un programme de couverture dynamique pour l'ensemble des garanties de retrait minimum et pour une grande proportion des garanties à l'échéance offertes par le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. La valeur des actifs sous-jacents des garanties couvertes représente 6 169 \$ au 31 décembre 2022 (7 366 \$ en 2021). De l'information plus détaillée sur le programme de couverture dynamique est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* à la page 34.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque, pour la société, de devoir assumer des pertes découlant des taux de change liés aux devises étrangères auxquelles la société est exposée. La société a adopté comme politique de ne pas conserver de risque important lié aux devises. À cet effet, les éléments de passif sont généralement appariés à des éléments d'actif exprimés dans la même devise, sinon des instruments financiers dérivés sont utilisés. Afin de se protéger contre le risque de change, la société utilise également la comptabilité de couverture afin de limiter l'effet de la variation des capitaux propres principalement à l'égard d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie fonctionnelle de la société. L'information relative à la comptabilité de couverture est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

Dépréciation des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la société n'a fait aucun reclassement des pertes latentes sur les actions classées comme étant disponibles à la vente de *Autres éléments du résultat global* à *Produits de placement* à l'état des résultats.

Comme les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont appariés, les variations de la juste valeur, autres que celles liées au risque de crédit, sont directement prises en compte dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*, ce qui permet d'éviter une disparité des traitements aux résultats. Seules les variations de la juste valeur liées aux événements de crédit touchant les flux monétaires pourraient avoir une incidence sur les résultats de la société.

Les pertes et les profits latents sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et inclus dans *Cumul des autres éléments du résultat global* sont les suivants :

(en millions de dollars)	2022			2021		
	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents
Obligations						
Gouvernements	1 763 \$	(187)\$	— \$	1 953 \$	(17)\$	55 \$
Municipalités	140	(14)	—	182	(1)	3
Sociétés et autres	1 792	(201)	—	2 021	(12)	31
	3 695	(402)	—	4 156	(30)	89
Actions	364	(74)	7	412	(2)	25
Total	4 059 \$	(476)\$	7 \$	4 568 \$	(32)\$	114 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque pour la société de subir une perte financière si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Il s'agit d'un risque important auquel la société est exposée et il provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que de placements privés, de l'exposition liée aux différents portefeuilles de placements, aux opérations sur des instruments financiers dérivés et aux activités de réassurance. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

Le risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a une concentration des investissements dans des entités qui présentent des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Il s'agit du risque de concentration.

Les politiques de la société en matière de gestion du risque de crédit comprennent l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts dépréciés ainsi que l'attribution d'un niveau d'autorisation selon la cote de risque et le montant de l'instrument financier. La société établit des politiques de placement qui sont revues, mises à jour régulièrement et approuvées par le conseil d'administration. Conséquemment, la société gère le risque de crédit en se conformant à ces politiques de placement. Ces politiques définissent des limites quant aux risques de crédit selon les caractéristiques des contreparties. La société exige une diversification prudente des portefeuilles de crédit, l'utilisation d'un mécanisme de suivi reposant sur des procédures de tarification et d'octroi de crédit et une revue régulière de son évaluation des risques après l'octroi initial du crédit. De plus, la société exige une révision et une vérification indépendantes de son programme de gestion du risque de crédit et communique au conseil d'administration les résultats du programme de suivi, de la révision et de la vérification. Le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est présenté à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

b) i) Indicateurs de qualité de crédit**Obligations par niveaux de qualité**

(en millions de dollars)	2022	2021
AAA	2 234 \$	1 617 \$
AA	7 731	13 417
A	9 931	10 808
BBB	6 370	6 119
BB et moins	261	293
Total	26 527 \$	32 254 \$

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 2 039 \$ au 31 décembre 2022 (2 123 \$ au 31 décembre 2021).

Prêts hypothécaires et autres prêts

(en millions de dollars)	2022	2021
Prêts hypothécaires assurés	1 137 \$	1 329 \$
Prêts hypothécaires conventionnels	475	537
Autres prêts	1 219	1 056
Total	2 831 \$	2 922 \$

La qualité de crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

Instruments financiers dérivés

Le risque de crédit auquel des instruments financiers dérivés exposent la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats. La société utilise les mêmes critères de sélection que ceux dont elle se sert pour les investissements dans des titres obligataires. Au 31 décembre 2022, toutes les contreparties des contrats d'instruments financiers dérivés ont une cote de crédit de niveau AA- ou supérieur (AA- ou supérieur au 31 décembre 2021).

Actif de réassurance

La société conclut des ententes de réassurance après avoir analysé la santé financière des réassureurs et effectue un suivi régulier de la situation de ceux-ci. Elle peut avoir recours à des lettres de crédit et au dépôt de sommes d'argent dans des comptes en fiducie pour éliminer certains risques. Les ententes de réassurance pour lesquelles aucune garantie n'a été donnée sont conclues avec plusieurs réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs de réassurance de la société sont conclus avec des réassureurs ayant une cote de crédit minimale de A- dans une proportion de 99 % (99 % en 2021).

b) ii) Actifs financiers échus ou dépréciés

Afin de gérer son risque, la société évalue, entre autres, la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts. Mensuellement, la société effectue un suivi afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouverts en temps opportun et prend les mesures nécessaires pour recouvrir les montants en souffrance. De plus, la société inscrit les émetteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque actif détenu par ces émetteurs dans l'une des listes suivantes selon sa qualité :

Liste de suivi : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des titres sous surveillance : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste des titres sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des actifs dépréciés : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux placements classés comme étant disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée aux résultats.

La société maintient des provisions pour se prémunir contre les risques de pertes de crédit éventuelles, y compris les pertes de capital et d'intérêts sur les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts et les immeubles détenus à des fins de revente. Ces provisions se composent de montants individuels spécifiques liés aux prêts et aux titres de créance considérés comme étant en défaut ainsi que de montants liés aux actifs financiers qui présentent des risques de crédit similaires et qui sont soumis au test de dépréciation collectif.

Les provisions spécifiques visent à ramener la valeur des prêts et des titres de créance considérés comme étant en défaut à la valeur de réalisation estimée. Un prêt est considéré comme étant en défaut lorsque, à la suite d'une détérioration de sa qualité de crédit, l'assurance raisonnable de recouvrement intégral de son capital et de ses intérêts est remise en cause. Tout prêt dont les termes d'encaissement présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts et qui ne fait pas l'objet d'une mesure déployée par la société pour soutenir sa clientèle ou qui est en voie de saisie constitue un prêt en défaut. Tout prêt en défaut qui n'est pas assuré et complètement garanti est habituellement déprécié. Quand un actif est en défaut, une provision pour pertes est établie afin d'ajuster la valeur comptable de l'actif en fonction de la valeur de réalisation estimée. Pour déterminer ce montant, plusieurs facteurs sont pris en compte dont, notamment, les conditions de marché, les évaluations obtenues de tierces parties et/ou la valeur escomptée des flux monétaires anticipés. Une provision pour pertes sur les actifs de réassurance est établie lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers la société. En outre, une provision, incluse dans le passif relatif aux contrats d'assurance, vise à prémunir la société contre toute autre perte éventuelle sur les prêts et sur les titres de créance appartenant ce passif, conformément aux normes actuarielles.

Obligations, prêts hypothécaires et autres prêts échus

Les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts sont considérés comme étant échus lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

2022					
(en millions de dollars)	Obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
Valeurs brutes					
Non échus et non dépréciés	105 \$	3 272 \$	1 534 \$	1 187 \$	6 098 \$
Échus et non dépréciés					
30 – 89 jours de retard	—	—	—	52	52
90 – 119 jours de retard	—	—	—	7	7
120 jours et plus de retard	—	—	—	3	3
Dépréciés	—	27	—	—	27
Total des valeurs brutes	105 \$	3 299 \$	1 534 \$	1 249 \$	6 187 \$
Provisions spécifiques pour pertes	—	5	—	—	5
	105	3 294	1 534	1 249	6 182
Provisions collectives pour pertes	—	—	—	30	30
Total des valeurs nettes	105 \$	3 294 \$	1 534 \$	1 219 \$	6 152 \$
2021					
(en millions de dollars)	Obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
Valeurs brutes					
Non échus et non dépréciés	255 \$	2 897 \$	1 777 \$	1 040 \$	5 969 \$
Échus et non dépréciés					
30 – 89 jours de retard	—	—	—	37	37
90 – 119 jours de retard	—	—	—	5	5
120 jours et plus de retard	—	—	—	2	2
Dépréciés	—	23	—	—	23
Total des valeurs brutes	255 \$	2 920 \$	1 777 \$	1 084 \$	6 036 \$
Provisions spécifiques pour pertes	—	6	—	—	6
	255	2 914	1 777	1 084	6 030
Provisions collectives pour pertes	—	—	—	28	28
Total des valeurs nettes	255 \$	2 914 \$	1 777 \$	1 056 \$	6 002 \$

Biens saisis

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société n'a pris possession d'aucun immeuble qu'elle détenait en garantie de prêts hypothécaires (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Les immeubles saisis qui sont toujours détenus en fin d'exercice sont présentés à titre d'immeubles détenus à des fins de vente à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

Provisions spécifiques pour pertes

(en millions de dollars)	2022 Obligations classées comme étant prêts et créances	2021 Obligations classées comme étant prêts et créances
Solde au début	6 \$	14 \$
Variation des provisions spécifiques pour pertes	(1)	(8)
Solde à la fin	5 \$	6 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, les provisions spécifiques pour pertes n'ont subi aucune variation pour les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance, les prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances et les autres prêts.

b) iii) Autre information sur le risque de crédit**Immeubles de placement**

Les paiements minimums à recevoir au titre de la location des immeubles de placement au cours des exercices à venir sont les suivants :

(en millions de dollars)	2022	2021
Échéance de 1 an et moins	86 \$	83 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	274	281
Échéance de plus de 5 ans	360	389
Total	720 \$	753 \$

Ces paiements sont reçus dans le cadre de contrats de location simples et ne sont donc pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

Titrisation de prêts hypothécaires*Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels*

Dans le cadre d'une transaction, effectuée en 2020, avec une contrepartie non liée, la société a décomptabilisé les prêts hypothécaires résidentiels titrisés qu'elle détenait et a comptabilisé des obligations gouvernementales à son actif. Le passif de titrisation relatif à ces prêts, présenté dans *Autres éléments de passif*, n'a pas été décomptabilisé puisque la société est partie à un contrat de swap de rendement total et elle demeure responsable des passifs y afférents. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des obligations gouvernementales est de 105 \$ (255 \$ en 2021) et la juste valeur de celles-ci est de 102 \$ (255 \$ en 2021).

Titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Dans le cadre du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société a transféré des prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels assurés à une contrepartie non liée. Dans le cadre de cette cession, la société a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés. En effet, pour ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels, la société est exposée au risque de crédit advenant un retard de paiement de l'emprunteur. Dans cette situation, la contrepartie non liée n'a aucune obligation d'indemniser la société. De plus, advenant un remboursement par anticipation, toute différence entre le rendement généré par le réinvestissement et les obligations de la société envers la contrepartie serait assumée par la société. Par conséquent, la société continue de comptabiliser la pleine valeur comptable de ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés est de 380 \$ (485 \$ en 2021) et la juste valeur de ceux-ci est de 365 \$ (491 \$ en 2021).

La valeur comptable du passif de titrisation pour les prêts hypothécaires résidentiels, multirésidentiels et non résidentiels est de 453 \$ (770 \$ en 2021). La juste valeur de celui-ci est de 443 \$ (780 \$ en 2021).

Prêts de titres

La société effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie, qui représente entre 102 % et 105 % (entre 102 % et 105 % en 2021) de la juste valeur des titres prêtés selon leur nature, est déposée par l'emprunteur auprès d'un agent de prêts, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés aient été rendus à la société. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. La société a pour pratique d'obtenir de l'agent de prêts une garantie en cas de défaut de la contrepartie et en cas d'insuffisance de la garantie. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des titres prêtés par la société qui sont pris en compte dans les placements s'établit à environ 863 \$ (254 \$ en 2021).

Droit compensatoire, garanties détenues et cédées

La société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et conformément à l'annexe des conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (GMRA). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la société. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie sont composés, entre autres, de trésorerie, de bons du Trésor ainsi que d'obligations du gouvernement du Canada. La société peut recevoir des actifs en garantie de la contrepartie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien de crédit, la société peut être autorisée à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'elle reçoit. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA et du GMRA, la société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation conditionnelle sur la situation financière ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (CSA).

(en millions de dollars)	2022			
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	988 \$	928 \$	12 \$	48 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 469 \$	928 \$	518 \$	23 \$

2021

(en millions de dollars)	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	917 \$	428 \$	279 \$	210 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	521 \$	428 \$	69 \$	24 \$

Étant donné que la société ne compense pas les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, le montant net des instruments financiers est identique au montant brut des instruments financiers.

Les garanties financières reçues/affectées présentées dans les tableaux ci-dessus excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés négociés à la bourse et sur les contrats de change à terme de gré à gré, les montants relatifs aux actifs des fonds distincts, le surdimensionnement ainsi que des garanties plus que suffisantes sur les instruments financiers dérivés. La valeur totale des garanties reçues est de 388 \$ au 31 décembre 2022 sur les actifs d'instruments financiers dérivés (327 \$ au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, la société a affecté 880 \$ en garantie sur les passifs d'instruments financiers dérivés (141 \$ au 31 décembre 2021).

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La société a déterminé que ses investissements dans des titres adossés à des créances ainsi que ses investissements dans les unités de fonds de placement et les actions privées représentent des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées.

Les titres adossés à des créances mobilières et les titres hypothécaires sont gérés par des entités qui regroupent des actifs semblables et qui vendent ceux-ci à des investisseurs qui reçoivent totalement ou partiellement les flux de trésorerie ainsi générés. Ces entités sont gérées par des gestionnaires qui ne sont pas liés à la société.

Les unités de fonds de placement dans lesquelles la société investit ont pour but de générer une croissance du capital. Ces unités de fonds de placement sont gérées par des gestionnaires externes à la société ou par des gestionnaires internes, par l'intermédiaire de filiales de la société. Les gestionnaires appliquent diverses stratégies de placement afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. La société investit aussi dans les unités de fonds par l'intermédiaire de ses fonds distincts.

Le tableau ci-dessous présente les entités structurées non consolidées selon leur nature dans l'état de la situation financière.

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Valeur comptable	Risque maximal	Valeur comptable	Risque maximal
Obligations – gouvernementales				
Titres hypothécaires garantis	147 \$	147 \$	295 \$	295 \$
Obligations – sociétés et autres				
Titres hypothécaires non garantis	14	14	14	14
Titres adossés à des créances mobilières	4	4	3	3
	165	165	312	312
Actions				
Unités de fonds de placement gérés à l'interne	423	423	430	430
Unités de fonds de placement gérés à l'externe	371	371	410	410
Actions privées	2 164	2 164	1 830	1 830
	2 958	2 958	2 670	2 670
Total	3 123 \$	3 123 \$	2 982 \$	2 982 \$

Le risque maximal représente le risque de perte totale que la société pourrait subir relativement aux placements dans des entités structurées non consolidées. Ce risque équivaut, dans le tableau ci-dessus, à la valeur comptable des investissements de la société.

La société développe et agit à titre de promoteur de fonds commun de placement en mettant en œuvre des stratégies d'investissement pour le compte des investisseurs. La société reçoit des honoraires de gestion pour les services fournis. La société ne contrôle pas les fonds communs de placement. La participation de la société dans les fonds communs de placement se limite au capital investi, s'il y a lieu, et aux honoraires de gestion perçus. Les actifs sous gestion des fonds communs de placement de la société s'élevaient à 11 611 \$ au 31 décembre 2022 (13 955 \$ au 31 décembre 2021).

b) iv) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des placements.

Obligations par secteurs d'activité

2022				
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	2 216 \$	1 011 \$	717 \$	3 944 \$
Services aux collectivités	4 587	237	876	5 700
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	1 923	136	434	2 493
Énergie	877	85	534	1 496
Industrie	1 137	78	174	1 389
Communications	1 285	193	1	1 479
Autres	623	52	454	1 129
Total	12 648 \$	1 792 \$	3 190 \$	17 630 \$

2021				
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	2 187 \$	1 176 \$	568 \$	3 931 \$
Services aux collectivités	4 660	209	779	5 648
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	2 439	127	385	2 951
Énergie	1 108	135	515	1 758
Industrie	979	101	183	1 263
Communications	1 110	203	1	1 314
Autres	554	70	338	962
Total	13 037 \$	2 021 \$	2 769 \$	17 827 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par régions et par types

2022						
(en millions de dollars)	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	Total
Prêts hypothécaires assurés						
Multirésidentiels	18 \$	730 \$	116 \$	270 \$	— \$	1 134 \$
Non résidentiels	—	—	—	3	—	3
	18	730	116	273	—	1 137
Prêts hypothécaires conventionnels						
Multirésidentiels	—	39	48	20	120	227
Non résidentiels	19	24	67	71	67	248
	19	63	115	91	187	475
Autres prêts	153	321	381	364	—	1 219
Total	190 \$	1 114 \$	612 \$	728 \$	187 \$	2 831 \$

(en millions de dollars)	2021					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
Prêts hypothécaires assurés						
Multirésidentiels	19 \$	837 \$	139 \$	331 \$	— \$	1 326 \$
Non résidentiels	—	—	—	3	—	3
	19	837	139	334	—	1 329
Prêts hypothécaires conventionnels						
Multirésidentiels	—	39	49	22	125	235
Non résidentiels	20	38	79	83	82	302
	20	77	128	105	207	537
Autres prêts	133	285	319	319	—	1 056
Total	172 \$	1 199 \$	586 \$	758 \$	207 \$	2 922 \$

Immeubles de placement par types

(en millions de dollars)	2022	2021
Bureaux	1 552 \$	1 622 \$
Commerces de détail	101	110
Industriels	66	52
Terrains	85	86
Total	1 804 \$	1 870 \$

c) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est présent, entre autres, en raison de l'incertitude des taux d'intérêt futurs auxquels les placements échus seront réinvestis. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les dates d'échéance des placements de la société assujettis au risque lié aux taux d'intérêt. Les avances sur contrats n'ont pas d'échéance.

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts
Échéance de 1 an et moins	783 \$	303 \$	631 \$	212 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	2 732	1 424	3 079	1 639
Échéance de plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	4 218	927	2 925	840
Échéance de plus de 10 ans	18 794	177	25 619	231
Total	26 527 \$	2 831 \$	32 254 \$	2 922 \$

Le taux effectif des obligations se situe entre 0,00 % et 12,78 % (0,00 % et 12,00 % en 2021), celui des prêts hypothécaires et autres prêts entre 0,49 % et 34,99 % (0,49 % et 34,99 % en 2021) et celui des avances sur contrats entre 0,00 % et 12,00 % (0,00 % et 12,00 % en 2021).

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité que la société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières.

Les tableaux suivants indiquent les échéances des passifs financiers et des obligations locatives :

(en millions de dollars)	2022				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Prestations payables	284 \$	— \$	— \$	— \$	284 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	81	12	2	—	95
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 550	—	—	—	1 550
Passif relatif aux contrats d'investissement	197	90	61	199	547
Instruments financiers dérivés	439	361	106	563	1 469
Autres passifs financiers	1 611	110	20	6	1 747
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	956	—	—	—	956
Passifs de titrisation	190	257	—	6	453
Dette hypothécaire	—	—	—	3	3
Obligations locatives	17	29	16	36	98
Déventures	—	—	—	404	404
Total	5 325 \$	859 \$	205 \$	1 217 \$	7 606 \$

(en millions de dollars)	2021				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Prestations payables	271 \$	— \$	— \$	— \$	271 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	53	10	3	—	66
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 783	—	—	—	1 783
Passif relatif aux contrats d'investissement	195	81	55	246	577
Instruments financiers dérivés	167	41	43	270	521
Autres passifs financiers	1 646	92	17	5	1 760
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	262	—	—	—	262
Passifs de titrisation	312	370	81	7	770
Dette hypothécaire	73	—	—	—	73
Obligations locatives	19	37	15	41	112
Déventures	250	—	—	403	653
Total	5 031 \$	631 \$	214 \$	972 \$	6 848 \$

Les versements annuels d'intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027
Passifs de titrisation	11 \$	5 \$	2 \$	— \$	— \$
Obligations locatives	3	3	2	2	2
Déventures	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$

Le détail des engagements hors de l'état de la situation financière est présenté à la note 28 « Garanties, engagements et éventualités ».

e) Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 16 mai 2022, l'AMF a approuvé la décision de l'administrateur du taux Canadian Dollar Offered Rate (CDOR), Refinitiv Benchmark Services Limited (RBSL), de mettre fin à la publication de ce taux à compter du 28 juin 2024. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM), qui réunit des représentants d'entreprises du secteur financier et d'institutions publiques, a proposé le remplacement du taux CDOR par le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA), également administré par RBSL. Pour le moment, aucune décision n'a été publiée quant au taux de référence alternatif qui sera utilisé en remplacement du CDOR.

La société évalue actuellement les effets de l'abandon du taux CDOR sur les risques auxquels elle est exposée et sur l'évaluation des instruments financiers touchés par cette réforme. Au 31 décembre 2022, des instruments financiers dérivés d'un montant nominal de 12 218 \$ et des passifs financiers d'une valeur comptable de 400 \$ sont visés par la réforme du taux CDOR et feront l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif.

8 Instruments financiers dérivés

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Les swaps de taux d'intérêt représentent des contrats dans lesquels deux contreparties s'échangent des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, basés sur le notionnel, selon une durée et une fréquence déterminées, et libellés dans la même monnaie. Les swaps de taux de change représentent des transactions en vertu desquelles deux contreparties s'échangent des flux de trésorerie de même nature libellés dans deux monnaies différentes. Les swaps de rendement total sont des contrats qui transfèrent les variations de valeur d'un actif de référence, y compris tout rendement tel que l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un rendement de référence précisé dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des contrats hors cote négociés entre les contreparties, et les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné.

Les options sont des contrats pour lesquels le titulaire obtient le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix déterminé à l'avance pendant un temps donné ou à une date fixe.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition directe au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 est de 972 \$ (914 \$ en 2021). À la date de clôture de chaque exercice, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

2022						
(en millions de dollars)	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	945 \$	— \$	80 \$	1 025 \$	16 \$	(23)\$
Contrats à terme standardisés	455	—	—	455	15	—
Options	1 499	—	—	1 499	28	(7)
Contrats de taux de change						
Contrats de swaps	142	197	5 342	5 681	235	(138)
Contrats à terme de gré à gré	5 163	456	—	5 619	38	(27)
Options	254	38	—	292	6	(6)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	434	4 407	8 901	13 742	603	(750)
Contrats à terme standardisés	2	—	—	2	—	—
Contrats à terme de gré à gré	8 618	698	—	9 316	46	(514)
Autres contrats dérivés	1	3	67	71	1	(4)
Total	17 513 \$	5 799 \$	14 390 \$	37 702 \$	988 \$	(1 469)\$

2021						
(en millions de dollars)	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	914 \$	243 \$	95 \$	1 252 \$	21 \$	(3)\$
Contrats à terme standardisés	474	—	—	474	—	(8)
Options	4 756	—	—	4 756	231	(99)
Contrats de taux de change						
Contrats de swaps	64	358	4 531	4 953	106	(209)
Contrats à terme de gré à gré	3 036	1 199	—	4 235	35	(35)
Options	38	—	—	38	—	—
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	1 430	4 079	5 044	10 553	309	(107)
Contrats à terme de gré à gré	2 449	1 407	—	3 856	212	(33)
Autres contrats dérivés	3	5	233	241	3	(27)
Total	13 164 \$	7 291 \$	9 903 \$	30 358 \$	917 \$	(521)\$

(en millions de dollars)	2022		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	35 176 \$	974 \$	(1 456)\$
Couverture d'un investissement net	2 103	11	—
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	288	2	(9)
Risque de change	24	—	(1)
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de change	111	1	(3)
Total des instruments financiers dérivés	37 702 \$	988 \$	(1 469)\$

(en millions de dollars)	2021		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	27 789 \$	903 \$	(504)\$
Couverture d'un investissement net	1 715	5	(15)
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	712	5	(1)
Risque de change	27	1	(1)
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de change	115	3	—
Total des instruments financiers dérivés	30 358 \$	917 \$	(521)\$

Instruments financiers dérivés incorporés

La société détient des actions privilégiées perpétuelles assorties d'une option de rachat qui donne à l'émetteur le droit de racheter les actions à un cours déterminé. Les normes comptables exigent que la valeur de l'option de rachat soit évaluée séparément de celle des actions privilégiées. La valeur de l'option de rachat des instruments financiers dérivés incorporés est déterminée par une évaluation qui repose principalement sur la volatilité, les cours observés sur des marchés et les caractéristiques des actions privilégiées sous-jacentes. Ces instruments financiers dérivés incorporés sont présentés dans *Autres contrats dérivés*.

Couverture d'un investissement net

Les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 1 an au 31 décembre 2022 (moins de 1 an à 3 ans au 31 décembre 2021). La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice, la société a mis fin à une relation de couverture qui visait à réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilisait des contrats de swaps de taux d'intérêt qui avaient des échéances allant de moins de 1 an à 13 ans au 31 décembre 2021.

La société utilise une relation de couverture afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. La société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt qui ont des échéances de moins de 1 an à 6 ans au 31 décembre 2022 (de moins de 1 an à 7 ans au 31 décembre 2021).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a constaté une perte de 27 \$ sur l'instrument de couverture (gain de 17 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et un gain de 26 \$ sur l'élément couvert (perte de 21 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a constaté une inefficacité de couverture de 1 \$ (4 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Couverture du risque de change

La société utilise une relation de couverture de juste valeur afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change relativement à des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilise des contrats de gré à gré qui ont des échéances de moins de 1 an au 31 décembre 2022 (moins de 1 an au 31 décembre 2021). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La société utilise une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change sur des actifs financiers en devises étrangères. La société utilise des contrats de swaps qui ont des échéances entre 1 an et 7 ans au 31 décembre 2022 (de moins de 1 an à 8 ans au 31 décembre 2021). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

9 › Autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2022	2021
Produits de placement échus et à recevoir	314 \$	251 \$
Primes à recevoir	114	112
Comptes à recevoir des réassureurs	177	183
Avantages postérieurs à l'emploi	—	82
Sommes à recevoir des représentants	191	155
Comptes à recevoir	1 262	1 102
Commissions différées	316	252
Frais payés d'avance	65	66
Linéarisation des loyers	33	31
Impôts à recevoir	229	162
Fonds déposés en fiducie	830	920
Divers	1	3
Total	3 532 \$	3 319 \$

Le montant des *Autres éléments d'actif* que la société s'attend à recouvrer au cours des 12 prochains mois s'élève à 2 287 \$ (1 965 \$ au 31 décembre 2021).

10 › Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Immeubles à usage propre		Actifs au titre du droit d'utilisation		Autres immobilisations corporelles	Total
	Terrains	Immeubles	Espaces locatifs	Autres		
Coût						
Solde au 31 décembre 2020	48 \$	199 \$	142 \$	12 \$	225 \$	626 \$
Acquisitions	—	5	5	1	35	46
Dispositions/radiations	—	—	(8)	—	(30)	(38)
Transfert vers les immeubles de placement	—	(5)	—	—	—	(5)
Solde au 31 décembre 2021	48	199	139	13	230	629
Acquisitions	—	20	6	1	38	65
Dispositions/radiations	—	(1)	(11)	(1)	(23)	(36)
Transfert vers les immeubles de placement	(9)	(37)	—	—	—	(46)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	—	1	2
Solde au 31 décembre 2022	39	182	134	13	246	614
Cumul des amortissements						
Solde au 31 décembre 2020	—	66	30	5	154	255
Amortissement de l'exercice	—	9	16	3	24	52
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(4)	—	(26)	(30)
Amortissement transféré vers les immeubles de placement	—	(1)	—	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2021	—	74	42	8	152	276
Amortissement de l'exercice	—	9	14	3	29	55
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(6)	—	(15)	(21)
Amortissement transféré vers les immeubles de placement	—	(19)	—	—	—	(19)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	—	1	2
Solde au 31 décembre 2022	—	65	50	11	167	293
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	39 \$	117 \$	84 \$	2 \$	79 \$	321 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	48 \$	125 \$	97 \$	5 \$	78 \$	353 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, aucun immeuble à usage propre n'a été transféré dans *Autres éléments d'actif* à titre d'immeuble détenu à des fins de revente.

11 › Immobilisations incorporelles et goodwill

Immobilisations incorporelles (en millions de dollars)	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels	Autres		
Coût				
Solde au 31 décembre 2020	86 \$	549 \$	348 \$	983 \$
Acquisitions	19	50	—	69
Transfert ¹	—	26	(26)	—
Dispositions/radiations	(5)	—	—	(5)
Cession d'entreprises	—	(5)	(2)	(7)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	—	(1)
Solde au 31 décembre 2021	100	619	320	1 039
Acquisitions	23	47	—	70
Dispositions/radiations	(2)	(4)	—	(6)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	6	—	6
Solde au 31 décembre 2022	121	668	320	1 109
Cumul des amortissements				
Solde au 31 décembre 2020	40	170	—	210
Amortissement de l'exercice	14	39	—	53
Amortissement sur dispositions/radiations	(2)	—	—	(2)
Solde au 31 décembre 2021	52	209	—	261
Amortissement de l'exercice	12	44	—	56
Amortissement sur dispositions/radiations	(2)	(1)	—	(3)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	2	—	2
Solde au 31 décembre 2022	62	254	—	316
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	59 \$	414 \$	320 \$	793 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	48 \$	410 \$	320 \$	778 \$

¹ Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la société a modifié son appréciation de la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle de 26 \$, la faisant passer d'indéterminée à déterminée en raison de la situation décrite ci-dessous à la section « Regroupement d'unités génératrices de trésorerie ».

Goodwill (en millions de dollars)				
Solde au 31 décembre 2020				556 \$
Cession d'entreprises				(6)
Solde au 31 décembre 2021				550
Incidence des fluctuations des taux de change				3
Solde au 31 décembre 2022				553 \$

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill
Unités génératrices de trésorerie				
Gestion de patrimoine individuel	308 \$	280 \$	308 \$	280 \$
Assurance individuelle	6	143	6	143
Assurance collective	1	81	1	81
Assurance de dommages	2	11	2	11
Affaires américaines	3	38	3	35
Total	320 \$	553 \$	320 \$	550 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée en utilisant une méthodologie de multiples de valorisation. Conformément à cette méthodologie, la juste valeur est déterminée en utilisant un multiple ou un ratio basé sur des transactions d'entreprises comparables ou d'acquisition d'entreprises précédentes de la société. La valeur d'utilité repose sur les meilleures estimations des résultats futurs ainsi que sur le niveau et sur le coût du capital futur estimé sur la durée des contrats. La valeur attribuée aux nouvelles affaires est fondée sur les plans d'affaires, sur des hypothèses raisonnables quant à la croissance ainsi que sur les niveaux de rentabilité des nouvelles affaires. Les taux d'actualisation tiennent compte de la nature et de l'environnement de l'UGT.

Au moment de l'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT ou d'un groupe d'UGT, la société utilise son jugement et diverses hypothèses et estimations qui pourraient donner lieu à des ajustements significatifs de la valeur recouvrable. Toute modification importante d'une hypothèse clé, telle que le taux d'actualisation, les taux de croissance, la valeur des nouvelles affaires, ainsi que toute modification importante des projections de flux de trésorerie, pourraient donner lieu à des variations substantielles des valeurs recouvrables. Au 31 décembre 2022, la direction a évalué qu'aucun changement raisonnablement possible des hypothèses utilisées ne mènerait à une valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT inférieure à sa valeur comptable.

Gestion de patrimoine individuel, assurance de dommages et autres activités

La valeur recouvrable des UGT pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur recouvrable des UGT dans les secteurs de l'assurance de dommages et des autres activités a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité qui étaient plus élevés que la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les calculs de la valeur recouvrable des UGT font appel à des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction et qui couvrent une période de 5 ans. Les flux de trésorerie qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles que le ratio cours/actif sous gestion ou le ratio cours/actif sous administration. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 15 % et 16 % avant impôts (entre 13 % et 15 % avant impôts en 2021). Les hypothèses utilisées pour le calcul se situent, pour le taux de croissance à moyen terme, entre 4 % et 5 % (entre 4 % et 6 % en 2021) et, pour le taux de croissance à long terme, entre 1 % et 4 % (entre 1 % et 4 % en 2021).

La direction a déterminé la marge brute prévisionnelle en fonction des rendements passés et de ses attentes en ce qui a trait aux développements du marché. Le taux de croissance utilisé est conforme aux prévisions des rapports publiés au sein de l'industrie. Les taux de croissance à long terme correspondent au taux de croissance prévu pour l'industrie. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, et les taux utilisés sont des taux avant impôts qui prennent en compte des risques particuliers touchant les secteurs d'activité pertinents.

Regroupement d'unités génératrices de trésorerie

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la société a procédé au regroupement de la totalité de l'UGT *Autres activités* avec l'UGT *Assurance individuelle*, afin de refléter la manière dont la direction gère dorénavant ces activités.

Assurance individuelle, Assurance collective et Affaires américaines

La valeur recouvrable des UGT pour les secteurs de l'Assurance individuelle, de l'Assurance collective et des Affaires américaines a été établie en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles qu'un multiple basé sur les résultats. Les calculs de la valeur recouvrable s'appuient sur des projections de flux de trésorerie actualisés et constituent des valeurs estimatives déterminées de façon actuarielle qui tiennent compte de la valeur actuelle de l'actif net des actionnaires, de la rentabilité future des affaires en vigueur ainsi que de la rentabilité des nouvelles affaires lorsqu'il s'agit de compagnies d'assurance. Des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction, et qui couvrent une période de 5 ans, sont utilisées pour les autres sociétés. Les flux qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 13 % et 17 % avant impôts (entre 11 % et 14 % avant impôts en 2021).

Les hypothèses clés de l'évaluation tiennent compte du taux d'actualisation, de la croissance prévue des affaires, du rendement anticipé des marchés financiers, des frais et, lorsqu'applicable, de la mortalité ainsi que des déchéances.

12 › Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

(en millions de dollars)	2022	2021
Actif		
Encaisse et placements à court terme	1 583 \$	1 448 \$
Obligations	6 416	6 794
Actions et fonds de placement	29 465	31 235
Prêts hypothécaires	56	42
Immeubles de placement	13	15
Instruments financiers dérivés	11	12
Autres éléments d'actif	168	450
	37 712	39 996
Passif		
Créditeurs et frais courus	378	419
Actif net	37 334 \$	39 577 \$

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2022	2021
Solde au début	39 577 \$	32 815 \$
Plus :		
Sommes perçues des titulaires de contrats	6 736	8 004
Intérêts, dividendes et autres produits tirés des placements	1 307	1 416
Variation de la juste valeur des placements	(5 186)	2 883
	42 434	45 118
Moins :		
Sommes versées aux titulaires de contrats	4 393	4 875
Frais d'exploitation	707	666
	5 100	5 541
Solde à la fin	37 334 \$	39 577 \$

	2022	2021
Type de fonds		
Actions	48 %	48 %
Équilibré	34 %	34 %
Revenu fixe	16 %	17 %
Marché monétaire	2 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de 1 an. Les fonds de titres à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et, pour certains fonds, d'une faible proportion d'obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une portion importante de placements dans des actions. Les fonds d'actions, qui comprennent tant des fonds à faible volatilité que des fonds dynamiques, sont investis dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales.

13 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte financière découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit, comme mentionné, lors de la conception et de la tarification des produits, ou lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement des provisions mathématiques.

Lors de la conception et la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée ce qui entraîne ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, la déchéance, les frais et les taxes. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement des provisions mathématiques, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes qui visent à s'assurer d'une gestion adéquate de ces risques.

Conception et tarification des produits

Pour certains types de contrats, le risque d'assurance peut être partagé ou transféré aux titulaires de polices par l'intermédiaire de politiques de participation et de ristournes ou du fait qu'il est possible pour la société d'ajuster les primes ou les bénéfices futurs si les résultats techniques s'avèrent différents de ceux anticipés. Pour d'autres types de contrats, la société assume complètement le risque, d'où la nécessité de bien évaluer les engagements à cet égard.

La société s'est dotée d'une politique de gestion de conception et de tarification des produits en vertu de laquelle sont établies des normes et des directives. Ces normes et ces directives portent sur les méthodes de tarification, la formulation des hypothèses, les objectifs de rentabilité, l'analyse de la sensibilité de cette rentabilité selon divers scénarios, la documentation et la responsabilité des divers intervenants.

À cette étape de la vie d'un produit, le risque est principalement géré au moyen d'une analyse régulière de la suffisance de la tarification des produits de la société par rapport aux résultats techniques récents. Au besoin, les hypothèses de tarification sont révisées ou les diverses possibilités offertes par le marché de la réassurance sont mises à profit.

Souscription et règlement des réclamations

La société n'est pas fortement exposée au risque de concentration par rapport à des individus ou à des groupes étant donné la diversification géographique de sa clientèle. La portion la plus importante du risque de mortalité de la société se situe au Canada.

La société a établi des principes directeurs en matière de risque de souscription et de règlement des réclamations. Ils précisent notamment les niveaux de conservation (ou limites de rétention) de la société. Ces niveaux varient selon le type de protection et les caractéristiques des assurés et sont révisés régulièrement en fonction de la capacité de la société à gérer et à absorber les retombées financières associées à des résultats défavorables en ce qui regarde chaque risque. Une fois les niveaux atteints, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Établissement des provisions mathématiques

Dans une société d'assurance, l'établissement des provisions mathématiques est un processus complexe qui s'appuie sur des modèles de projections financières et des hypothèses afin de déterminer la valeur des montants qui seront versés dans l'avenir aux titulaires de polices et aux bénéficiaires. Des études internes sur l'évolution des résultats techniques ainsi que des sources externes d'informations font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses, ce qui peut donner lieu à des révisions des provisions mathématiques.

La société a élaboré une politique qui établit la documentation et les règles de contrôle nécessaires pour veiller à ce que les normes d'évaluation actuarielle de l'ICA (ou celles de tout autre organisme pertinent), de même que les normes de la société, soient respectées et appliquées de manière uniforme dans tous les secteurs et dans tous les territoires où la société exerce des activités.

Chaque année, l'actuaire désigné s'assure que l'évaluation des provisions mathématiques est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que la sélection des hypothèses et des méthodes d'évaluation est appropriée.

Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise des ententes de réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. La société s'est dotée d'une politique de gestion du risque lié à la réassurance en vertu de laquelle des montants maximaux de prestations, qui varient selon les secteurs d'activité, sont établis en assurance vie et maladie.

Bien que les ententes de réassurance permettent à la société de récupérer, auprès des réassureurs, la portion cédée des demandes de règlement qui lui sont présentées, la société demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est par conséquent exposée au risque lié aux montants cédés aux réassureurs dans l'éventualité que ces derniers ne soient pas en mesure de respecter leurs obligations.

14 » Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement**A) Passif relatif aux contrats d'assurance**

Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé selon la MCAB décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ». Le passif relatif aux contrats d'assurance est établi sur la base de pratiques actuarielles généralement reconnues qui satisfont aux normes établies par l'ICA. Une projection explicite des flux de trésorerie effectuée à l'aide des hypothèses les plus probables pour chaque composante des flux de trésorerie et chaque éventualité importante permet de calculer les provisions mathématiques.

a) Composition

(en millions de dollars)	2022	2021
Provisions mathématiques	29 557 \$	35 679 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Prestations payables et provisions pour sinistres non déclarés	466	414
Sommes des contrats en dépôt	379	424
Provisions pour participation aux bénéfices et bonifications	21	23
	866	861
Total	30 423 \$	36 540 \$

(en millions de dollars)	2022						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	19 926 \$	2 286 \$	1 633 \$	5 274 \$	— \$	— \$	29 119 \$
États-Unis	—	—	—	—	1 327	(25)	1 302
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	19 928	2 286	1 633	5 274	1 327	(25)	30 423
Actif de réassurance							
Canada	462	—	110	63	—	—	635
États-Unis	—	—	—	—	668	(10)	658
	462	—	110	63	668	(10)	1 293
Passif net relatif aux contrats d'assurance	19 466 \$	2 286 \$	1 523 \$	5 211 \$	659 \$	(15)\$	29 130 \$

(en millions de dollars)	2021						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	25 759 \$	1 924 \$	1 691 \$	5 392 \$	— \$	— \$	34 766 \$
États-Unis	—	—	—	—	1 878	(106)	1 772
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	25 761	1 924	1 691	5 392	1 878	(106)	36 540
Actif de réassurance							
Canada	144	—	122	116	—	—	382
États-Unis	—	—	—	—	828	(91)	737
	144	—	122	116	828	(91)	1 119
Passif net relatif aux contrats d'assurance	25 617 \$	1 924 \$	1 569 \$	5 276 \$	1 050 \$	(15)\$	35 421 \$

b) Variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance

(en millions de dollars)	2022			
	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
Solde au début	35 679 \$	861 \$	36 540 \$	1 119 \$
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	(7 356)	—	(7 356)	268
Sur les nouvelles polices	1 087	—	1 087	(167)
Modifications des méthodes et des hypothèses	50	—	50	22
	(6 219)	—	(6 219)	123
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	2	2	—
Incidence des fluctuations des taux de change	97	8	105	47
Autres	—	(5)	(5)	4
	97	5	102	51
Solde à la fin	29 557 \$	866 \$	30 423 \$	1 293 \$
(en millions de dollars)	2021			
	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
Solde au début	35 729 \$	798 \$	36 527 \$	1 059 \$
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	(707)	—	(707)	232
Sur les nouvelles polices	673	—	673	(148)
Modifications des méthodes et des hypothèses	(11)	—	(11)	(7)
	(45)	—	(45)	77
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	(2)	(2)	(1)
Incidence des fluctuations des taux de change	(16)	(1)	(17)	(7)
Autres	11	66	77	(9)
	(5)	63	58	(17)
Solde à la fin	35 679 \$	861 \$	36 540 \$	1 119 \$

Les variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance incluent les montants relatifs aux contrats avec participation.

Gains et pertes relativement à de nouveaux traités de réassurance

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a conclu de nouvelles ententes de réassurance (aucune au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021) pour lesquelles un gain de 52 \$ a été inscrit à l'état des résultats.

c) Gestion des risques et hypothèses relatives à l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance

Les hypothèses les plus probables représentent des estimations actuelles et objectives du résultat attendu. Le choix de ces hypothèses tient compte du contexte actuel, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, du lien entre les données historiques et les résultats futurs prévus ainsi que d'autres facteurs pertinents. Le recours à des hypothèses actuarielles dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance nécessite une utilisation significative du jugement. Les hypothèses relatives aux marges pour écarts défavorables et les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité et morbidité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses de mortalité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. Celle-ci utilise également les résultats techniques de l'industrie si les siens ne sont pas suffisamment représentatifs. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, les résultats techniques de mortalité de la société indiquent une tendance graduelle à la baisse. Le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de ce secteur d'activité tient compte d'une amélioration future des taux de mortalité. Pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, les projections de la société prévoient que les taux de mortalité des rentiers s'amélioreront au cours des années à venir. Finalement, pour le secteur de l'Assurance collective, les projections incluses dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance tiennent compte des taux de mortalité prévus au cours des années à venir, mais ne tiennent compte d'aucune amélioration future des taux de mortalité.

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés. Les hypothèses relatives à la morbidité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. La société utilise également les résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs.

Afin de gérer le risque de mortalité et de morbidité, la société utilise des procédures de souscription détaillées et uniformes qui permettent d'évaluer l'assurabilité des candidats et de contrôler l'exposition aux demandes de règlement importantes. Elle effectue un suivi mensuel des résultats techniques relatifs aux sinistres et fixe des limites de rétention qui varient selon les marchés et les régions. Une fois les limites de rétention atteintes, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Au 31 décembre 2022, la société estime qu'une détérioration jugée permanente de 5 % des taux de mortalité entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 147 \$ en raison du renforcement du passif relatif aux contrats d'assurance (réduction de 180 \$ au 31 décembre 2021). La détérioration de 5 % s'exprime en supposant 105 % des taux de mortalité prévus, le tout ajusté pour refléter le caractère ajustable de certains produits. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Au 31 décembre 2022, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de morbidité entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 56 \$ (réduction de 59 \$ au 31 décembre 2021). La détérioration de 5 % s'exprime en supposant 95 % des taux de cessation de l'invalidité lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % des taux de survenance lorsque l'assuré n'est pas invalide. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Rendement des placements et risque de taux d'intérêt

La société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteurs et par marchés géographiques et établit des stratégies de placement appropriées pour chaque élément du passif.

La MCAB constitue la norme établie par l'ICA en vue d'estimer l'actif requis pour supporter le passif relatif aux contrats d'assurance auquel il est apparié. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des passifs correspondants, la société réduit sa sensibilité aux variations futures. Ces flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs sont estimés en fonction de divers scénarios, dont certains sont prescrits par l'ICA. Les désinvestissements ou les réinvestissements s'effectuent en fonction des spécifications de chacun des scénarios, et le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé à l'aide de l'ensemble des résultats possibles. De plus, les variations de la juste valeur des actifs appariant les passifs et les variations du passif relatif aux contrats d'assurance sont imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. La description de la MCAB se trouve à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ».

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte découlant des fluctuations futures des taux d'intérêt. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs actuels et des stratégies prévues de réinvestissement. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt tient au fait que des profits ou des pertes économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement des flux monétaires prévus. La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen d'une politique d'appariement mise à jour périodiquement. L'objectif premier de cette politique est de minimiser la volatilité des marges bénéficiaires causée par les écarts entre les rendements réalisés et les rendements crédités aux contrats existants. Pour assurer le suivi de l'appariement, les placements sont segmentés par blocs d'appariement, établis selon la structure des flux monétaires des engagements, et sont regroupés par secteurs d'activité. Pour les passifs non immunisés, soit principalement les produits d'assurance individuelle dont les engagements sont à très long terme, la société préconise une stratégie de gestion des placements qui tend à obtenir un juste équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital, puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie d'immunisation complète en raison du manque de disponibilité de titres à revenu fixe pour de telles échéances. La société utilise différentes stratégies pour améliorer les flux de courte échéance des passifs non immunisés.

Au 31 décembre 2022, la société estime qu'une baisse de 0,1 % du taux de réinvestissement initial entraînerait une baisse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 42 \$ après impôts (baisse de 25 \$ après impôts au 31 décembre 2021). De plus, une baisse de 0,1 % du taux de réinvestissement ultime entraînerait une hausse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 43 \$ après impôts (hausse de 68 \$ après impôts au 31 décembre 2021). La société estime qu'une hausse de 0,1 % du taux de réinvestissement initial ainsi que du taux de réinvestissement ultime aurait une incidence similaire à la baisse, mais en sens inverse.

De plus, la société estime que si les marchés boursiers devaient subir une baisse soudaine de 10 % au 31 décembre 2022, le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire serait environ de 39 \$ inférieur au résultat attendu pour ses activités régulières (44 \$ au 31 décembre 2021). La société estime qu'une hausse subite de 10 % des marchés en début de période suivie d'une évolution des marchés conforme aux prévisions aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Frais

Les frais d'administration incluent les coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur ainsi que les coûts indirects qui y sont associés. Les frais d'administration des contrats ont été calculés en fonction des études internes de répartition des frais de la société. Ces études considèrent des investissements dans des projets d'amélioration pour lesquels des gains de productivité sont prévus. Ces gains ne sont reconnus qu'à hauteur des coûts du projet qui les génère. Les facteurs de frais unitaires projetés pour les années à venir varient en fonction des investissements prévus en projets d'amélioration, des gains de productivité que ceux-ci généreront ainsi que de l'hypothèse d'inflation, qui est établie de façon cohérente avec l'hypothèse de taux d'intérêt.

Le risque lié aux frais correspond au risque que les charges futures soient plus importantes que les charges estimées dans l'évaluation des passifs ou utilisées lors de la conception et de la tarification des produits. Un processus budgétaire rigoureux est mis en place annuellement. Ce budget est suivi de façon continue tout au long de l'année afin d'évaluer les écarts entre les frais budgétisés et les frais réels. Afin de gérer le risque, la société tarifie ses produits de façon à couvrir les coûts prévus.

Au 31 décembre 2022, la société estime qu'une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 89 \$ (86 \$ au 31 décembre 2021). Une diminution d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Déchéance

Les résiliations de contrats comprennent les déchéances et les rachats. Une déchéance signifie que le titulaire de contrat a cessé de payer les primes. Un rachat signifie que le titulaire de contrat a volontairement résilié le contrat. Les hypothèses de taux de déchéance à long terme tiennent compte de la tendance selon laquelle le taux de résiliation de contrats des produits fondés sur les déchéances est généralement moins élevé que celui des autres produits. Dans l'ensemble, les hypothèses relatives aux taux de déchéance s'appuient sur les récents résultats techniques de la société et elles sont ajustées pour tenir compte des résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs.

La société conçoit ses produits de façon à s'exposer le moins possible au risque de déchéance et de rachat. Les contrats sont assortis de modalités ayant un impact positif sur le taux de déchéance. Ces modalités peuvent se traduire par des frais au rachat, par des limitations quant aux montants rachetés ou par des limitations quant au moment où les rachats peuvent être effectués. Finalement, la société a établi un mécanisme de suivi mensuel des déchéances et des rachats.

Au 31 décembre 2022, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de déchéance prévus entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 161 \$ (205 \$ au 31 décembre 2021). La détérioration de 5 % s'exprime en supposant 95 % des taux de déchéance prévus pour les produits fondés sur les déchéances et 105 % des taux de déchéance prévus pour les autres produits, le tout ajusté pour refléter le caractère ajustable de certains produits. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Modèles de paiement des primes

Pour les contrats d'assurance vie universelle, des hypothèses doivent être établies au sujet des modèles de paiement des primes. L'expérience de versement des primes par les titulaires de contrats d'assurance vie universelle de la société a été étudiée. Cette expérience est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie lorsque celle de la société n'est pas suffisamment représentative. Les modèles de versement des primes peuvent varier selon la fréquence du paiement, le niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, le type de coût d'assurance de la police (nivelé ou croissant annuellement), le type de produit ainsi que l'année d'émission.

Risque de change

Le risque de change découle d'un écart entre la devise des passifs et celle des actifs auxquels les passifs sont appariés. De façon générale, la stratégie de la société pour gérer l'exposition au risque de change consiste à appairier l'actif dans la même devise que le passif correspondant. Lorsque le passif est apparié à un actif de devise différente, la société met en place une stratégie de couverture.

Garanties liées aux fonds distincts

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. En raison de la volatilité inhérente aux marchés boursiers, la société est exposée au risque que la valeur marchande des fonds distincts soit inférieure à leur valeur minimale garantie au moment où la garantie devient applicable et qu'elle doive alors compenser l'épargnant pour la différence sous la forme d'une prestation. La société a mis en place un programme de couverture dynamique. Dans le cadre de ce programme, les variations de la valeur économique du passif sont compensées en très grande partie par les variations des actifs détenus. Le programme de couverture dynamique n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement les risques associés aux garanties couvertes. Plusieurs éléments peuvent avoir une incidence sur la qualité de la couverture et entraîner éventuellement un gain ou une perte à l'état des résultats.

Un passif est maintenu dans le fonds général relativement aux garanties consenties par la société à l'égard des fonds distincts. Le montant de ce passif est au moins aussi élevé que le montant déterminé en utilisant la méthodologie définie par l'ICA.

Marges pour écarts défavorables

Des hypothèses qui reposent sur les meilleures estimations sont utilisées pour le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance. Selon les normes de l'ICA, l'actuaire désigné est tenu d'ajuster ces hypothèses afin d'inclure des marges pour écarts défavorables et de tenir compte de l'incertitude liée à l'élaboration de ces meilleures estimations et d'une éventuelle détérioration des résultats techniques prévus. Ces marges font augmenter le passif relatif aux contrats d'assurance et garantissent, de façon raisonnable, que le montant des éléments d'actif auxquels le passif relatif aux contrats d'assurance est apparié suffit à couvrir une éventuelle détérioration des résultats techniques.

La fourchette relative aux marges pour les écarts défavorables est prescrite par les normes de l'ICA. Les facteurs pris en considération au moment d'établir la fourchette cible appropriée incluent le degré d'incertitude à l'égard des résultats techniques prévus et la volatilité relative d'éventuelles pertes pour la durée restante des polices. Les provisions pour écarts défavorables qui ne serviront pas à compenser les résultats défavorables à venir se traduiront en une augmentation du résultat net.

d) Incidence des modifications apportées aux méthodes et aux hypothèses sur le passif net relatif aux contrats d'assurance

Une révision annuelle des méthodes et des hypothèses est effectuée afin de refléter l'évolution de l'expérience et de réduire ainsi le risque d'incertitude relativement au passif relatif aux contrats d'assurance et aux actifs supportant ce passif.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications apportées aux méthodes et aux hypothèses et fournit, pour chacune de ces modifications, une explication :

(en millions de dollars)	2022	2021	
Mortalité et morbidité	25 \$	39 \$	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de mortalité et de morbidité 2022 : compensée en partie par l'application de la nouvelle table de mortalité de l'ICA 2021 : incluant une hausse de 13 \$ pour refléter les plus récentes tendances de mortalité additionnelle pour les impacts directs et indirects de la pandémie liée à la COVID-19
Comportement des titulaires de polices	114	10	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de taux de déchéance 2022 : incluant une baisse des primes excédentaires projetées dans les polices universelles 2021 : incluant une diminution de 49 \$ pour refléter l'évolution du portefeuille des polices pour lesquelles une provision spécifique en lien avec la pandémie de la COVID-19 a été mise en place en 2020
Rendements des placements	(288)	(47)	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des hypothèses de rendement 2022 : incluant l'impact des hausses de taux d'intérêt sur les provisions de garanties de taux ainsi que la libération de protections macroéconomiques
Dépenses, modèles et autres	151	(4)	S'explique principalement par la révision des hypothèses de dépenses et des raffinements de modèles
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance sans participation	2	(2)	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance avec participation	28	(3)	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance	30 \$	(5)\$	

B) Passif relatif aux contrats d'investissement

a) Composition

Les contrats d'assurance collective sans participation de type « entente de remboursement de déficit » ont été classés à titre de contrats d'investissement. Dans le cadre des ententes de remboursement de déficit, le titulaire du contrat rembourse à la société tout montant déficitaire à la fin du contrat.

La juste valeur du passif relatif aux contrats d'investissement est déterminée en utilisant les paramètres de l'entente convenue entre la société et le titulaire du contrat pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde qui est dû au titulaire du contrat. Les transactions relatives aux dépôts, aux retraits et aux intérêts gagnés correspondent à la variation du passif relatif aux contrats d'investissement.

(en millions de dollars)	2022			2021		
	Assurance	Collectif Épargne et retraite	Total	Assurance	Collectif Épargne et retraite	Total
Passif relatif aux contrats d'investissement (brut)						
Canada	536 \$	11 \$	547 \$	577 \$	— \$	577 \$
Actif de réassurance						
Canada	53	—	53	49	—	49
Passif net relatif aux contrats d'investissement	483 \$	11 \$	494 \$	528 \$	— \$	528 \$

b) Variations du passif net relatif aux contrats d'investissement

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance
Solde au début	577 \$	49 \$	575 \$	83 \$
Dépôts	108	10	180	15
Retraits	(87)	(7)	(159)	(49)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement et de l'actif de réassurance	(44)	—	(1)	1
Autres	(7)	1	(18)	(1)
Solde à la fin	547 \$	53 \$	577 \$	49 \$

C) Actifs supportant le passif et les capitaux propres

La valeur comptable des actifs supportant le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement, les autres passifs et les capitaux propres s'établit comme suit :

2022										
(en millions de dollars)	Individuel		Collectif				Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres	Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres				
Trésorerie et placements à court terme	(292)\$	(41)\$	2 \$	120 \$	— \$	— \$	(211)\$	2 \$	1 430 \$	1 221 \$
Obligations	13 257	2 374	1 404	4 599	575	(15)	22 194	432	3 901	26 527
Prêts hypothécaires et autres prêts	88	56	114	358	20	—	636	58	2 137	2 831
Actions	3 404	2	3	93	—	—	3 502	1	409	3 912
Avances sur contrats	984	71	—	—	64	—	1 119	—	—	1 119
Autres placements	486	—	—	—	—	—	486	—	23	509
Instrument financiers dérivés ¹	(339)	(176)	—	41	—	—	(474)	1	(8)	(481)
Immeubles de placement	1 797	—	—	—	—	—	1 797	—	7	1 804
Actif de réassurance	462	—	110	63	668	(10)	1 293	53	974	2 320
Autres	81	—	—	—	—	—	81	—	5 211	5 292
Total	19 928 \$	2 286 \$	1 633 \$	5 274 \$	1 327 \$	(25)\$	30 423 \$	547 \$	14 084 \$	45 054 \$

2021										
(en millions de dollars)	Individuel		Collectif				Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres	Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres				
Trésorerie et placements à court terme	(103)\$	(1)\$	7 \$	(22)\$	— \$	— \$	(119)\$	11 \$	1 575 \$	1 467 \$
Obligations	18 756	1 741	1 430	4 778	970	(16)	27 659	449	4 146	32 254
Prêts hypothécaires et autres prêts	97	59	128	422	25	—	731	65	2 126	2 922
Actions	3 201	2	4	70	—	—	3 277	2	490	3 769
Avances sur contrats	897	88	—	—	55	—	1 040	—	—	1 040
Autres placements	456	—	—	—	—	—	456	—	21	477
Instrument financiers dérivés ¹	358	35	—	29	—	—	422	—	(26)	396
Immeubles de placement	1 863	—	—	—	—	—	1 863	—	7	1 870
Actif de réassurance	144	—	122	116	828	(91)	1 119	49	816	1 984
Autres	92	—	—	(1)	—	1	92	1	4 914	5 007
Total	25 761 \$	1 924 \$	1 691 \$	5 392 \$	1 878 \$	(106)\$	36 540 \$	577 \$	14 069 \$	51 186 \$

¹ Dans son processus d'appariement, la société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs. Des passifs d'instruments financiers dérivés d'un montant de 1 231 \$ (395 \$ en 2021) pour l'Assurance individuelle, de 200 \$ (44 \$ en 2021) pour la Gestion de patrimoine individuel, aucun pour l'Assurance collective (aucun en 2021) et de 10 \$ (33 \$ en 2021) pour l'Épargne et retraite collectives ont été pris en compte pour l'appariement.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre 2022 représente environ 28 715 \$ (35 737 \$ au 31 décembre 2021). Le passif relatif aux contrats d'assurance est évalué à la juste valeur selon la MCAB, à l'exception des passifs qui sont supportés par des actifs qui sont évalués au coût amorti, tels les prêts hypothécaires et les obligations classées comme étant prêts et créances.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'investissement au 31 décembre 2022 représente environ 480 \$ (536 \$ au 31 décembre 2021).

15 > Autres éléments de passif

(en millions de dollars)	2022	2021
Primes non acquises	2 174 \$	1 886 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	158	108
Avantages postérieurs à l'emploi	172	228
Impôts à payer	108	123
Sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance	1 550	1 783
Créditeurs	1 515	1 543
Sommes dues aux réassureurs	281	256
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	956	262
Passifs de titrisation	453	770
Dette hypothécaire	3	73
Obligations locatives	98	112
Juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance	11	10
Divers	17	15
Total	7 496 \$	7 169 \$

16 > Débentures

En raison de la structure organisationnelle, les débentures émises et en circulation de la société sont garanties par iA Société financière.

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %	— \$	— \$	250 \$	251 \$
Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %	400	393	399	411
Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %	4	4	4	4
Total	404 \$	397 \$	653 \$	666 \$

Les débentures subordonnées représentent les créances directes non garanties de la société qui viennent après celles des titulaires de polices et des autres créanciers de la société.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %

Le 23 février 2022, la société a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 250 \$ échéant le 23 février 2027 et portant un intérêt de 2,64 % payable semestriellement jusqu'au 23 février 2022. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 253 \$.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %

Débentures subordonnées échéant le 15 septembre 2028, portant un intérêt de 3,30 %, payable semestriellement du 15 mars 2017 au 15 septembre 2023, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois CDOR, majoré de 2,14 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 15 décembre 2023 jusqu'au 15 septembre 2028. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 15 septembre 2023, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. La valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total inférieur à 1 \$.

Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %

Billets d'apport à l'excédent, portant un intérêt variable égal au taux LIBOR de 3 mois plus 4,25 %, payable trimestriellement, échéant en mai 2034.

17 › Capital social

Le capital social autorisé de la société s'établit comme suit :

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comportant un droit de vote.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, ainsi qu'un nombre de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 dollars chacune, sans droit de vote, pouvant être émises en séries.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission, selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur marchande de ces actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 2, ne pouvant être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission et multiplié par 1,0526 selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 3, rachetables au gré de la société après 5 ans à leur valeur d'émission, à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de l'AMF, ou convertibles en actions ordinaires à la valeur au marché de ces dernières.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série A, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série B, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars, selon les années, à compter du 31 mars 2011, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur, après autorisation de l'AMF, en nouvelles actions privilégiées de catégorie A.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série C, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les 5 ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme de 25 dollars par action, à compter du 31 décembre 2013 et, par la suite, au 31 décembre tous les 5 ans, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série D à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série D, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série D après le 31 décembre 2013, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série C le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série E, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,50 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 décembre 2014, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série F, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,475 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 mars 2015, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série G, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif ayant un taux annuel initial équivalent de 1,0750 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série H le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite. Le 30 juin 2017, la société a modifié le dividende trimestriel non cumulatif à un taux annuel équivalent de 0,94425 dollar en espèces par action.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série H, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série H après le 30 juin 2017, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série G le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série I, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel équivalent de 1,20 dollar en espèces par action pour une période de 5 ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série J le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série J, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série J après le 31 mars 2028, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série I le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série YY, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,450 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série ZZ, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Le capital social émis par la société s'établit comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022		2021	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début	108 575	1 655 \$	108 575	1 655 \$
Actions émises	5 000	100	—	—
Solde à la fin	113 575	1 755	108 575	1 655
Actions privilégiées, catégorie A				
Solde au début	21 000	525	21 000	525
Actions rachetées – série G	(10 000)	(250)	—	—
Solde à la fin	11 000	275	21 000	525
Total du capital social		2 030 \$		2 180 \$

Actions ordinaires

Émission

Le 7 juin 2022, la société a émis 5 000 000 d'actions ordinaires pour un montant en espèces de 100 \$.

Actions privilégiées, catégorie A

En raison de la structure organisationnelle, les actions privilégiées émises et en circulation de la société sont garanties par iA Société financière.

Rachat

Le 30 juin 2022, la société a racheté chacune des 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G à un prix de 25 dollars par action pour un montant en espèces de 250 \$.

Dividendes

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022		2021	
	Total	Par action (en dollars)	Total	Par action (en dollars)
Actions ordinaires	300 \$	2,64 \$	250 \$	2,30 \$
Actions privilégiées				
Catégorie A – série B	6	1,15	6	1,15
Catégorie A – série G	4	0,47	9	0,94
Catégorie A – série I	8	1,20	7	1,20
	18		22	
Total	318 \$		272 \$	

18 › Cumul des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Obligations	Actions	Immeubles de placement	Écart de conversion	Couverture	Total
Solde au 31 décembre 2020	134 \$	5 \$	— \$	40 \$	(29)\$	150 \$
Profits (pertes) latents	(85)	19	—	—	—	(66)
Impôts sur profits (pertes) latents	21	(4)	—	—	—	17
Autres	—	—	—	(11)	15	4
Impôts sur autres	—	—	—	—	(2)	(2)
	(64)	15	—	(11)	13	(47)
Pertes (profits) réalisés	(36)	(1)	—	—	—	(37)
Impôts sur pertes (profits) réalisés	9	—	—	—	—	9
	(27)	(1)	—	—	—	(28)
Solde au 31 décembre 2021	43	19	—	29	(16)	75
Profits (pertes) latents	(412)	(92)	—	—	—	(504)
Impôts sur profits (pertes) latents	106	28	—	—	—	134
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	26	—	—	26
Impôts sur écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	(4)	—	—	(4)
Autres	—	—	—	139	(130)	9
Impôts sur autres	—	—	—	—	19	19
	(306)	(64)	22	139	(111)	(320)
Pertes (profits) réalisés	(45)	—	—	—	—	(45)
Impôts sur pertes (profits) réalisés	13	—	—	—	—	13
	(32)	—	—	—	—	(32)
Solde au 31 décembre 2022	(295)\$	(45)\$	22 \$	168 \$	(127)\$	(277)\$

19 › Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui régleme ses activités, l'AMF, de favoriser son développement et sa croissance, de bonifier le rendement des actionnaires et de conserver des cotes de crédit favorables.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société s'est dotée d'un programme de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à décrire le lien qui existe entre l'appétit, la tolérance au risque et les exigences liées aux fonds propres de la société. Ce programme intègre une politique de gestion du capital qui décrit les éléments clés du processus de gestion du capital, notamment le processus d'établissement du niveau d'opération du ratio de solvabilité. Le programme comprend également une reddition de compte sur le profil de risque de la société ainsi que la rédaction d'un rapport portant sur l'examen de la santé financière (ESF). Ces moyens permettent l'identification des risques et contiennent des propositions d'actions possibles pour la gestion des risques. L'ESF consiste à quantifier l'incidence financière de scénarios défavorables liés à des chocs concernant notamment le marché des actions, les taux d'intérêt et le crédit. Ces documents sont révisés annuellement et déposés auprès du conseil d'administration.

Compte tenu des divers éléments qui peuvent influencer sur le capital de la société, notamment l'apport du résultat net et les caractéristiques des actifs sous-jacents au capital, la société ajuste sa stratégie de gestion afin d'optimiser la structure et le coût de son capital en fonction de ses besoins et des exigences réglementaires. Par exemple, la société peut être amenée à émettre ou à racheter des titres de participation ou des titres d'emprunt subordonnés.

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société gère son capital conjointement avec celui de iA Société financière.

Les exigences relatives à la suffisance de capital de la société sont réglementées par la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire et aux actions privilégiées. Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2 sont composés principalement de débentures subordonnées.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de certaines provisions pour écarts défavorables incluses dans le passif relatif aux contrats d'assurance.

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,05.

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société maintenait des ratios qui satisfaisaient aux exigences réglementaires.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021
Capitaux disponibles, attribution de l'avoir et dépôts admissibles	8 864 \$	9 732 \$
Coussin de solvabilité global	7 514 \$	7 636 \$
Ratio total	118 %	127 %

20 › Frais généraux

(en millions de dollars)	2022	2021
Salaires, avantages sociaux et paiements fondés sur des actions	826 \$	802 \$
Honoraires professionnels	306	253
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	55	52
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	56	53
Frais d'opération d'immeubles	101	94
Autres dépenses administratives	461	362
Total	1 805 \$	1 616 \$

Les frais généraux incluent des frais de placement pour un montant de 90 \$ (68 \$ en 2021). Ces frais de placement n'incluent pas les frais d'opération d'immeubles.

21 › Charges financières

(en millions de dollars)	2022	2021
Intérêts sur les débetures	16 \$	21 \$
Intérêts sur les passifs de titrisation	16	21
Intérêts sur les obligations locatives	3	4
Autres	24	7
Total	59 \$	53 \$

22 > Impôts sur le résultat**a) Charge (recouvrement) d'impôts de l'exercice**

Impôts sur le résultat

(en millions de dollars)	2022	2021
Impôts exigibles		
Exercice en cours	176 \$	200 \$
Ajustements relatifs aux années précédentes	16	24
	192	224
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	22	41
Ajustements relatifs aux années précédentes	(48)	(11)
Variation des taux d'impôts	1	1
	(25)	31
Charge (recouvrement) d'impôts	167 \$	255 \$
Impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres		
(en millions de dollars)	2022	2021
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat exigible	(17)\$	(8)\$
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	(147)	54
Total	(164)\$	46 \$
(en millions de dollars)	2022	2021
Comptabilisée dans les résultats non distribués		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	— \$	— \$

b) Rapprochement de la charge d'impôts

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022		2021	
Résultat avant impôts	1 012 \$		1 105 \$	
Charge d'impôts prévue par la loi au Canada	274	27 %	292	26 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuables à :				
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujéti à l'impôt du Canada	(17)	(2)%	(5)	— %
Produits de placement exonérés	(62)	(6)%	(48)	(4)%
Portion non déductible (non imposable) de la variation de la juste valeur des immeubles de placement	4	1 %	—	— %
Ajustements relatifs aux années précédentes	(32)	(3)%	13	1 %
Variation des taux d'imposition	1	— %	1	— %
Autres	(1)	— %	2	— %
Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif	167 \$	17 %	255 \$	23 %

c) Impôts différés**i) Comptabilisation de l'actif et du passif d'impôts différés**

(en millions de dollars)	2022	2021
Actif d'impôts différés	93 \$	7 \$
Passif d'impôts différés	(234)	(316)
Actif (passif) d'impôts différés net	(141)\$	(309)\$

L'actif et le passif d'impôts différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser l'actif et le passif d'impôts exigibles pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Les variations de l'actif (passif) d'impôts différés net pour l'exercice s'établissent comme suit :

2022

(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2021	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2022
Obligations	(47)\$	84 \$	11 \$	1 \$	— \$	49 \$
Actions	(63)	(5)	—	(2)	—	(70)
Immeubles	(129)	17	(1)	—	—	(113)
Actif au titre du droit d'utilisation	(27)	5	—	—	(1)	(23)
Immobilisations incorporelles	(164)	(1)	—	—	—	(172)
Passif relatif aux contrats d'assurance	5	(94)	116	(8)	—	19
Avantages postérieurs à l'emploi	20	32	2	—	—	54
Obligations locatives	29	(5)	—	—	1	25
Pertes pouvant être reportées	24	(6)	3	1	1	23
Autres	43	(2)	16	3	—	67
Total	(309)\$	25 \$	147 \$	(5)\$	1 \$	(141)\$

2021

(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2020	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2021
Obligations	(85)\$	19 \$	3 \$	1 \$	15 \$	(47)\$
Actions	(36)	(11)	—	—	(16)	(63)
Immeubles	(112)	(14)	—	—	(3)	(129)
Actif au titre du droit d'utilisation	(31)	5	—	—	(1)	(27)
Immobilisations incorporelles	(153)	(12)	—	—	1	(164)
Passif relatif aux contrats d'assurance	(7)	(3)	14	—	1	5
Avantages postérieurs à l'emploi	102	(12)	(70)	—	—	20
Obligations locatives	33	(5)	—	—	1	29
Pertes pouvant être reportées	29	(7)	—	—	2	24
Autres	35	9	(1)	(1)	1	43
Total	(225)\$	(31)\$	(54)\$	— \$	1 \$	(309)\$

La société dispose de pertes autres qu'en capital non utilisées pour un montant de 1 \$ (7 \$ en 2021) et pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes fiscales viennent à échéance entre 2031 et 2042.

La société comptabilise un passif d'impôts différés sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise à moins que la société ne soit capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et qu'il soit probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2022, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à l'égard desquelles aucun passif d'impôts différés n'avait été comptabilisé par la société s'élevaient à 1 346 \$ (1 049 \$ en 2021).

23 › Information sectorielle

La société exerce et gère ses activités en fonction de cinq principaux secteurs d'activité isolables qui reflètent sa structure organisationnelle quant à la prise de décision. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation de la société en secteurs opérationnels. Ses produits et services sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. Ses activités se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les produits et services principaux offerts par chaque secteur sont les suivants :

Assurance individuelle – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance invalidité et d'assurance hypothécaire;

Gestion de patrimoine individuel – Produits et services individuels en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières, à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs;

Assurance collective – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance décès et mutilation, d'assurance soins dentaires et d'assurance invalidité de courte et de longue durée pour les régimes d'employés, produits d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux;

Épargne et retraite collectives – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts collectifs;

Affaires américaines – Produits d'assurance divers vendus aux États-Unis tels que des produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires;

Autres – Produits d'assurance auto et habitation, services soutenant les activités qui n'ont pas de lien avec les secteurs principaux, tels que la gestion d'actifs et le financement, le capital de la société de même que certains ajustements relatifs à la consolidation.

La société utilise des hypothèses, des jugements et une méthode d'allocation pour attribuer les frais généraux qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité. La répartition des autres activités est principalement effectuée selon une formule basée sur les capitaux propres et est appliquée uniformément à chaque secteur d'activité.

Les autres actifs et les autres passifs, à l'exception principalement des instruments financiers dérivés, sont classés en totalité sous la colonne *Autres* puisqu'ils servent au soutien opérationnel des activités de la société.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars)	2022						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Produits							
Primes nettes	1 882 \$	5 111 \$	1 953 \$	2 800 \$	686 \$	420 \$	12 852 \$
Produits de placement	(6 007)	(52)	25	(401)	(366)	177	(6 624)
Autres produits	121	1 746	61	116	170	(258)	1 956
	(4 004)	6 805	2 039	2 515	490	339	8 184
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	1 004	2 698	1 349	1 893	649	120	7 713
Prestations et règlements cédés sur contrats	(347)	—	(64)	(27)	(469)	116	(791)
Transferts nets aux fonds distincts	—	1 921	—	448	—	—	2 369
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	(5 809)	355	(73)	(119)	(658)	85	(6 219)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	(44)	—	—	—	(44)
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(314)	—	8	53	215	(85)	(123)
Commissions, frais généraux et autres charges	1 214	1 591	690	150	584	(21)	4 208
Charges financières	10	1	37	—	1	10	59
	(4 242)	6 566	1 903	2 398	322	225	7 172
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	238	239	136	117	168	114	1 012
Répartition des autres activités	87	(2)	10	9	10	(114)	—
Résultat avant impôts	325	237	146	126	178	—	1 012
Impôts sur le résultat	21	41	35	34	36	—	167
Résultat net	304	196	111	92	142	—	845
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(42)	—	—	—	—	—	(42)
Résultat net attribué aux actionnaires	346 \$	196 \$	111 \$	92 \$	142 \$	— \$	887 \$

(en millions de dollars)	2021						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Produits							
Primes nettes	1 758 \$	5 709 \$	1 728 \$	2 746 \$	614 \$	397 \$	12 952 \$
Produits de placement	56	(149)	114	29	(17)	155	188
Autres produits	142	1 780	49	118	146	(225)	2 010
	1 956	7 340	1 891	2 893	743	327	15 150
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	951	2 432	1 205	2 451	576	64	7 679
Prestations et règlements cédés sur contrats	(369)	—	(50)	(24)	(397)	106	(734)
Transferts nets aux fonds distincts	—	3 312	—	(34)	—	—	3 278
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	23	(319)	2	356	(113)	6	(45)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	(1)	—	—	—	(1)
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(176)	—	3	14	89	(6)	(76)
Commissions, frais généraux et autres charges	1 040	1 618	605	140	514	(26)	3 891
Charges financières	9	2	33	—	1	8	53
	1 478	7 045	1 797	2 903	670	152	14 045
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	478	295	94	(10)	73	175	1 105
Répartition des autres activités	116	26	12	11	10	(175)	—
Résultat avant impôts	594	321	106	1	83	—	1 105
Impôts sur le résultat	121	86	30	—	18	—	255
Résultat net	473	235	76	1	65	—	850
Résultat net attribué aux contrats avec participation	7	—	—	—	—	—	7
Résultat net attribué aux actionnaires	466 \$	235 \$	76 \$	1 \$	65 \$	— \$	843 \$

Primes sectorielles

(en millions de dollars)	2022						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	2 344 \$	1 203 \$	2 081 \$	878 \$	1 445 \$	139 \$	8 090 \$
Investies dans les fonds distincts	—	3 908	—	1 949	—	—	5 857
	2 344	5 111	2 081	2 827	1 445	139	13 947
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(462)	—	(128)	(27)	(759)	281	(1 095)
Primes nettes	1 882 \$	5 111 \$	1 953 \$	2 800 \$	686 \$	420 \$	12 852 \$

(en millions de dollars)	2021						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	2 199 \$	891 \$	1 842 \$	697 \$	1 227 \$	160 \$	7 016 \$
Investies dans les fonds distincts	—	4 818	—	2 074	—	—	6 892
	2 199	5 709	1 842	2 771	1 227	160	13 908
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(441)	—	(114)	(25)	(613)	237	(956)
Primes nettes	1 758 \$	5 709 \$	1 728 \$	2 746 \$	614 \$	397 \$	12 952 \$

Actif et passif sectoriels

(en millions de dollars)	2022						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Actif							
Placements	20 249 \$	2 644 \$	1 997 \$	5 478 \$	950 \$	7 593 \$	38 911 \$
Actif net des fonds distincts	—	23 451	—	13 883	—	—	37 334
Actif de réassurance	462	—	163	63	1 677	(45)	2 320
Autres	86	1 109	—	—	27	4 070	5 292
Actif total	20 797 \$	27 204 \$	2 160 \$	19 424 \$	2 654 \$	11 618 \$	83 857 \$
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement	19 928 \$	2 286 \$	2 169 \$	5 285 \$	1 327 \$	(25)\$	30 970 \$
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	23 451	—	13 883	—	—	37 334
Autres	1 236	206	3	10	—	8 148	9 603
Passif total	21 164 \$	25 943 \$	2 172 \$	19 178 \$	1 327 \$	8 123 \$	77 907 \$

(en millions de dollars)	2021						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Actif							
Placements	25 761 \$	1 859 \$	2 082 \$	5 214 \$	1 251 \$	8 549 \$	44 716 \$
Actif net des fonds distincts	—	24 722	—	14 855	—	—	39 577
Actif de réassurance	144	—	171	116	1 666	(113)	1 984
Autres	100	1 201	—	—	28	3 678	5 007
Actif total	26 005 \$	27 782 \$	2 253 \$	20 185 \$	2 945 \$	12 114 \$	91 284 \$
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement	25 761 \$	1 924 \$	2 268 \$	5 392 \$	1 878 \$	(106)\$	37 117 \$
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	24 722	—	14 855	—	—	39 577
Autres	398	44	3	33	—	8 181	8 659
Passif total	26 159 \$	26 690 \$	2 271 \$	20 280 \$	1 878 \$	8 075 \$	85 353 \$

24 › Résultat de base par action ordinaire

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021
Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire	869 \$	821 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	111	109
Résultat de base par action (en dollars)	7,80 \$	7,56 \$

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

25 › Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

iA Société financière octroie un certain nombre d'options d'achat d'actions ordinaires aux membres de la direction et de la haute direction et fixe le prix d'exercice des options, la date d'expiration ainsi que la date à partir de laquelle les options peuvent être levées. Ces options impliquent l'émission de nouvelles actions de iA Société financière lorsqu'elles sont exercées.

Le prix d'exercice de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions négociées à la Bourse de Toronto au cours des 5 jours de négociation qui précèdent la date d'octroi des options. Les options sont généralement valides pour 10 ans et elles peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 25 % par année pour les 4 premiers anniversaires de leur octroi. Dans certains cas, le comité des ressources humaines et de rémunération peut modifier le nombre d'options acquises en raison d'événements, devançant ainsi la date d'expiration de ces dernières.

Le conseil d'administration de iA Société financière peut accorder des options pour un total de 11 350 000 actions ordinaires et ne peut octroyer plus de 1,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de iA Société financière par personne admissible au régime.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en dollars, sauf indication contraire)	2022		2021	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	1 669	54,39 \$	1 965	51,15 \$
Options octroyées	195	83,35	310	58,55
Options exercées	(325)	48,54	(606)	46,00
Solde à la fin	1 539	59,30	1 669	54,39
Pouvant être exercées à la fin	915	53,15 \$	955	49,69 \$

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice (en dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)
32,09-43,51	286	41,06 \$	2,34
43,52-55,85	400	52,45	5,27
55,86-58,43	393	58,03	7,24
58,44-83,87	460	77,68	8,03
Total	1 539	59,30 \$	6,05

La juste valeur des options est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées en 2022 est de 15,20 dollars (10,02 dollars en 2021). Le modèle utilise l'information suivante :

	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	1,69 %	0,58 %
Volatilité prévue	26,71 %	27,70 %
Durée prévue (en années)	5,2	5,4
Dividende prévu	3,10 %	3,50 %
Prix d'exercice (en dollars)	83,33	58,55

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la charge relative à la rémunération à base d'actions s'est élevée à 3 \$ (3 \$ en 2021).

Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Le modèle d'évaluation du prix des options utilise également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé et inclut le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires ainsi que sur l'analyse des données comparables sur le marché. Tout changement apporté aux hypothèses peut influencer de manière appréciable sur les évaluations des justes valeurs.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société a adopté un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés auquel ces derniers peuvent contribuer pour un montant n'excédant pas 5 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 3 000 dollars par année. La société ajoute un montant égal à 50 % de la contribution versée par chaque employé jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par année. Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés n'implique pas l'émission de nouvelles actions. Les actions acquises par les employés sont des actions ordinaires déjà en circulation de iA Société financière qui sont achetées sur le marché libre. Les employés doivent conserver les actions achetées en vertu de ce régime pendant une période minimale de 2 ans. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 3 \$ (3 \$ en 2021).

Régime d'unités d'actions fictives

Ce régime a été créé à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et de la haute direction de la société. La portion du régime à l'intention des administrateurs est assumée également par la société et par iA Société financière, tandis que la société assume entièrement la portion à l'intention des membres de la direction et de la haute direction.

En vertu du régime d'unités d'actions fictives, chaque participant peut choisir de toucher la totalité ou un pourcentage de son boni annuel en tant que membre de la direction et de la haute direction ou de sa rémunération en tant qu'administrateur, sous forme d'unités d'actions fictives. Le choix doit être effectué chaque année et les droits sont acquis immédiatement. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions fictives additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au total, 206 316 unités d'actions fictives (174 811 en 2021) sont en circulation. La variation liée à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière constatée à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, a engendré une charge de 2 \$ en 2022 (3 \$ en 2021) comptabilisée dans *Frais généraux*. Le passif relatif à ce régime est de 16 \$ (13 \$ en 2021).

Régime d'intéressement à moyen terme

Ce régime, remplacé dans son intégralité depuis le 1^{er} janvier 2022 par le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et le rendement, avait été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant pouvait toucher, sous forme d'unités d'actions liées au rendement, une rémunération basée sur le rendement de la société sur une période de 3 ans. Les droits sur les attributions de ce régime continueront de s'acquérir jusqu'en 2024. Le rendement est mesuré selon le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires total réalisé par iA Société financière. Chaque unité d'action liée au rendement équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur le cours moyen des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période, majorée d'un facteur d'acquisition qui est basé sur le rendement du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de iA Société financière sur la période de 3 ans. Le règlement se fait en trésorerie.

Régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Ce régime, mis en place au 1^{er} janvier 2022, a été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut toucher, sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le rendement, une rémunération dont les droits s'acquerraient sur une période d'acquisition de 3 ans. Les unités d'actions restreintes basées sur le rendement sont assorties d'un facteur d'acquisition qui dépend du rendement de iA Société financière sur une période de 3 ans. Le rendement est mesuré selon le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires total réalisé par iA Société financière et selon un groupe de comparaison. Chaque unité d'action restreinte, qu'elle soit basée sur le temps ou sur le rendement, équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur le cours moyen des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période. Le règlement se fait en trésorerie.

Considérant autant le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement que le régime d'intéressement à moyen terme, 212 888 unités d'actions restreintes (153 710 en 2021) sont en circulation au 31 décembre 2022. La charge de rémunération constatée est de 8 \$ (4 \$ en 2021), et le passif est de 11 \$ (7 \$ en 2021).

Régime d'unités d'actions restreintes

Ce régime, mis en place par iA Société financière, a été créé à l'intention de certains membres de la direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant touche une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits s'acquerraient sur une période de 5 ans à compter de la date de prise d'effet du régime, à raison de 20 % par année. Les unités d'actions restreintes dont les droits ne sont finalement pas acquis, le cas échéant, peuvent faire l'objet d'une réallocation. Chaque unité d'action restreinte équivaut à une action ordinaire d'une filiale de iA Société financière qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive, entre autres, certaines filiales qui sont sous le contrôle de la société. Ces unités donnent droit à un équivalent de dividende cumulé en faveur du participant jusqu'en date de règlement du régime. Le règlement des unités d'actions restreintes et des équivalents de dividendes sera fait sous forme de trésorerie au terme de la période de 5 ans durant laquelle s'acquerraient les droits. Au 31 décembre 2022, 7 950 000 d'unités d'actions restreintes (8 950 000 en 2021) sont en circulation. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 3 \$ (3 \$ en 2021), et le passif est de 6 \$ (4 \$ en 2021).

Charge de rémunération à base d'actions

(en millions de dollars)	2022	2021
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	3 \$	3 \$
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en espèces	16	13
Total de la charge de rémunération à base d'actions	19 \$	16 \$

Ces charges sont comptabilisées à l'état des résultats dans *Frais généraux*.

26 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un régime à prestations définies capitalisé et un certain nombre de régimes non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société offre des régimes à prestations définies aux employés admissibles. Les régimes à prestations définies sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des 5 meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation. Le régime à prestations définies capitalisé est administré par une caisse de retraite qui est légalement une entité distincte de la société. Le comité de retraite du régime de retraite capitalisé est composé de membres provenant de la société et de participants au régime de retraite ainsi que de membres qui ne participent pas au régime. Les lois et les règlements auxquels le régime de retraite est assujéti exigent que le comité de retraite agisse dans l'intérêt de la caisse de retraite et des intervenants comme les participants actifs, inactifs et les retraités. Le comité de retraite est responsable de la politique de placement des actifs des régimes de retraite.

Les régimes sont exposés aux risques liés aux placements tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration et le risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques actuariels tels que le risque associé à la mortalité, le risque de taux de croissance de la rémunération et le risque de taux d'actualisation. La société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2022 et sera disponible au plus tard en 2023.

Autres régimes d'avantages complémentaires

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

La variation de la valeur actualisée de l'actif et de l'obligation au titre des prestations définies des régimes au cours de l'exercice se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Solde au début	1 603 \$	54 \$	1 719 \$	56 \$
Coût des services courants	62	2	68	3
Charge d'intérêts	54	2	47	2
Cotisations des participants	31	—	27	—
Pertes (gains) actuariels à la suite des réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	—	1	—	(2)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(455)	(16)	(199)	(7)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	21	—	(5)	4
Prestations versées	(51)	(2)	(54)	(2)
Solde à la fin	1 265 \$	41 \$	1 603 \$	54 \$

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actif des régimes à prestations définies				
Juste valeur au début	1 511 \$	— \$	1 395 \$	— \$
Revenu d'intérêts	50	—	38	—
Gains (pertes) actuariels à la suite des réévaluations				
Rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets)	(310)	—	57	—
Frais administratifs	(2)	—	(1)	—
Cotisations des participants	31	—	27	—
Cotisations de l'employeur	53	—	49	—
Prestations versées	(51)	—	(54)	—
Juste valeur à la fin	1 282 \$	— \$	1 511 \$	— \$

Montants reconnus dans l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre d'un régime capitalisé à prestations définies ¹	1 134 \$	— \$	1 442 \$	— \$
Obligation au titre des régimes non capitalisés à prestations définies	131	41	161	54
Obligation au titre des régimes à prestations définies	1 265	41	1 603	54
Juste valeur des actifs des régimes ¹	1 282	—	1 511	—
Passif (actif) net avant le plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	(17)	41	92	54
Plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	148	—	—	—
Passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	131 \$	41 \$	92 \$	54 \$

¹ Au 31 décembre 2022, un excédent de capitalisation de 148 \$ (excédent de 69 \$ en 2021) a été réduit par le plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé.

Au 31 décembre 2022, aucun montant relatif aux régimes de retraite n'est présenté à la note 9 « Autres éléments d'actif » (82 \$ au 31 décembre 2021).

Les montants présentés à la note 15 « Autres éléments de passif » sont :

(en millions de dollars)	2022	2021
Régimes de retraite	131 \$	174 \$
Autres régimes	41	54
Avantages postérieurs à l'emploi	172 \$	228 \$

Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services courants	62 \$	2 \$	68 \$	3 \$
Intérêts nets	4	2	9	2
Frais administratifs	2	—	1	—
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net	68	4	78	5
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies				
Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus)	310	—	(57)	—
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	—	1	—	(2)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(455)	(16)	(199)	(7)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	21	—	(5)	4
Augmentation (diminution) du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	148	—	—	—
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	24	(15)	(261)	(5)
Total des composantes du coût des prestations définies	92 \$	(11)\$	(183)\$	— \$

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	24 \$	(15)\$	(261)\$	(5)\$
Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(6)	4	69	1
Total des autres éléments du résultat global	18 \$	(11)\$	(192)\$	(4)\$

Les participants aux régimes versent des cotisations allant de 0 % à 9 % (0 % à 9 % en 2021) à leur régime de retraite. La société verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. La société finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice est de 14,6 années (19,0 années en 2021) pour les régimes de retraite et de 10,1 années (10,4 années en 2021) pour les autres régimes. La société estime devoir contribuer pour un montant de 55 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2023.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les actifs des régimes sont investis à 100 % dans des unités de fonds diversifiés.

Le comité de retraite a adopté, conformément à la recommandation du comité de placement, une politique de placement qui tient compte des caractéristiques propres à chaque régime, des lois et des règlements auxquels le régime est assujéti ainsi que des orientations en matière de placement privilégiées par le comité de retraite. La politique de placement définit la répartition cible de l'actif servant de portefeuille de référence. Les objectifs principaux de la politique de placement, qui sont dictés par la politique de financement, sont de maintenir un coût stable et supportable du régime, ainsi qu'un niveau de provisionnement approprié pour assurer la sécurité des engagements. Le régime est exposé à divers risques de placement, dont le risque que les investissements subissent des pertes ou ne produisent pas le rendement escompté. La politique de placement comporte plusieurs mesures quantitatives et qualitatives visant à limiter l'incidence de ces risques. Toutes les unités de fonds ont des prix cotés sur des marchés actifs et sont classées au niveau 1.

Le rendement effectif des actifs des régimes est négatif de 17 % (positif de 7 % en 2021). Les actifs des régimes sont gérés par une filiale de la société. L'actif des régimes de retraite ne comprenait aucune action ordinaire de iA Société financière en 2022 et 2021.

Principales hypothèses

La direction pose des hypothèses et des jugements importants dans l'évaluation des charges et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la société. Les hypothèses actuarielles significatives utilisées se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	5,3 %	5,3 %	3,3 %	3,3 %
Taux de croissance de la rémunération	De 3,3 % à 4,0 %	—	3,3 %	—
Taux de mortalité (table)	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	3,4 %	3,4 %	2,9 %	2,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	—	3,3 %	—

	2022		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,2 %	5,0 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	7	6	—

	2021		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,4 %	3,0 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	7	—	—

Analyse de sensibilité**Régimes de retraite**

Les hypothèses significatives utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Chacune des analyses de sensibilité ci-dessous est effectuée en faisant varier seulement une hypothèse alors que les autres hypothèses demeurent constantes.

Sensibilité des hypothèses significatives de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Régimes de retraite		Régimes de retraite	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	(179)\$	235 \$	(255)\$	355 \$
Taux de croissance de la rémunération				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	81 \$	(70)\$	82 \$	(98)\$
Taux de mortalité				
Incidence d'une variation relative de 10,0 %	(22)\$	24 \$	(26)\$	29 \$
			2022	2021

Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité (en années)

Hommes			
65 ans au cours de l'exercice		23,4	23,4
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans		25,4	25,4
Femmes			
65 ans au cours de l'exercice		25,3	25,3
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans		27,2	27,2

Autres régimes d'avantages complémentaires

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants relatifs aux régimes d'assurance maladie présentés. Une augmentation ou une diminution d'un point de pourcentage de ces taux aurait l'incidence suivante :

(en millions de dollars)	2022		2021	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations définies	5 \$	(4)\$	7 \$	(5)\$

L'impact de la variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur le total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs est inférieur à 1 \$ en 2022 (inférieur à 1 \$ en 2021).

Des interrelations entre les hypothèses devraient être observées, plus particulièrement entre le taux d'actualisation et la croissance des salaires attendue, puisque les deux éléments sont influencés par le taux d'inflation anticipé. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces interrelations entre les hypothèses.

Régime à cotisations définies

La société maintient un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Ces prestations ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies indiqués ci-dessus. Le coût total reconnu par la société au titre du régime à cotisations définies est de 4 \$ (4 \$ en 2021). Le passif relatif à ce régime est représenté à la note 15 « Autres éléments de passif », dans *Créditeurs* par un montant de 1 \$ (1 \$ en 2021).

27 > Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la société élimine les transactions effectuées avec ses filiales et celles effectuées entre les différentes filiales du groupe. La société offre des services de gestion de placements pour ses régimes de retraite. Ces services sont proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes et sont assujettis à des conditions normales de marché. La société conclut également des transactions avec sa société mère et certaines de ses filiales, ainsi qu'avec des entreprises associées. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres de la haute direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société. Les principaux dirigeants sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou d'autres produits et services proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes. Les conditions de ces transactions sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles consenties aux clients ou aux employés.

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'année s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme	8 \$	8 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions	5	4
Total	15 \$	14 \$

28 > Garanties, engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut fréquemment plusieurs types de contrats ou d'ententes qui peuvent, dans certains cas, être considérés comme des garanties, des engagements ou des éventualités.

Engagements contractuels

La société est partie à des contrats touchant divers produits et services dont, entre autres, des services d'informatiques externes qui, en raison de leur nature, sont difficilement résiliables. Le montant minimum des engagements pour les prochains exercices représente 96 \$ en 2023, 70 \$ en 2024, 58 \$ en 2025, 49 \$ en 2026 et 43 \$ en 2027 et les années suivantes.

Contrats de location

La société est aussi partie à des contrats de location à court terme ou à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur dont, entre autres, la location d'équipement. Le montant minimum des engagements pour les 12 prochains mois représente moins de 1 \$.

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante à des contrats de location qui entreront en vigueur prochainement. Ces contrats de location ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Engagements

La société a un engagement envers un tiers pour une de ses filiales pour un montant de 7 \$ (inférieur à 1 \$ en 2021). La société s'est aussi engagée envers des tiers à garantir les fonds offerts par une de ses filiales.

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux, à des placements privés, à des contreparties ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2022, ces engagements s'élevaient à 648 \$ (599 \$ au 31 décembre 2021), dont les décaissements estimatifs seront de 22 \$ (22 \$ au 31 décembre 2021) dans 30 jours, de 213 \$ (166 \$ au 31 décembre 2021) dans 31 à 365 jours et de 413 \$ (411 \$ au 31 décembre 2021) dans plus d'un an.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit au nom de la société. Au 31 décembre 2022, le solde de ces lettres est de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2021).

Indemnités

Dans le cours normal des affaires, la société conclut différents types d'ententes qui peuvent inclure une indemnité en faveur d'une tierce partie. Dans certaines circonstances hors du commun, la société pourrait être amenée à verser des indemnités particulières. Ces indemnités pourraient varier en fonction de la nature et des modalités des ententes. Les principales indemnités toucheraient, entre autres, les administrateurs de la société advenant un événement non couvert par la police d'assurance responsabilité des administrateurs. Le montant de ces indemnités ne peut être déterminé. Par le passé, la société n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et elle estime qu'il est peu probable qu'elle doive effectuer, à l'avenir, de tels versements.

Marges de crédit

Au 31 décembre 2022, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 56 \$ (57 \$ au 31 décembre 2021) qui n'étaient pas utilisées aux 31 décembre 2022 et 2021. Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

Procédures judiciaires et réglementaires

La société est régulièrement impliquée dans des litiges, à titre de défenderesse ou de demanderesse. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis procèdent occasionnellement à des demandes d'information, à des examens ou à des enquêtes touchant la conformité de la société avec les lois sur les assureurs et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois. La direction exerce son jugement pour évaluer les enjeux possibles et ne croit pas que le dénouement de quelque question d'ordre réglementaire ou juridique, prise individuellement ou dans l'ensemble, aura une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la société.

29 > Filiales

La liste qui suit présente les principales filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement par la société.

Au 31 décembre 2022	Participation (%)	Adresse	Description
Michel Rhéaume et associés ltée	100	Montréal, Canada	Société de courtage en assurance de personnes
PPI Management Inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de courtage en assurance
Placements IA Clarington inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de gestion de fonds qui commercialise des produits de placement, y compris des fonds communs de placement et des fonds distincts
Investia Services financiers inc.	100	Québec, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
iA Gestion privée de patrimoine inc. ¹	100	Montréal, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. ¹	100	Québec, Canada	Société qui gère les portefeuilles des fonds généraux, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	100	Québec, Canada	Services de fiducie
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Prysm Assurances générales inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages et autres produits auxiliaires
SAL Marketing Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
Les Garanties Nationales MRWV ltée	100	Laval, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
iA Financement auto inc. ¹	100	Oakville, Canada	Société de financement automobile
IA American Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer Security Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
American-Amicable Life Insurance Company of Texas	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer American Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Occidental Life Insurance Company of North Carolina	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Dealers Alliance Corporation ¹	100	Addison (Texas), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Dealers Assurance Company	100	Addison (Texas), États-Unis	Société d'assurance de dommages qui fournit des couvertures d'assurance responsabilité aux compagnies offrant des garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
iA American Warranty Corp.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société d'administration de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Ecoblock, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société qui fournit des produits auxiliaires relatifs à l'automobile
First Automotive Service Corporation	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires

¹ Ces filiales détiennent à leur tour des filiales, directement ou indirectement, pour la majorité, à 100 %.